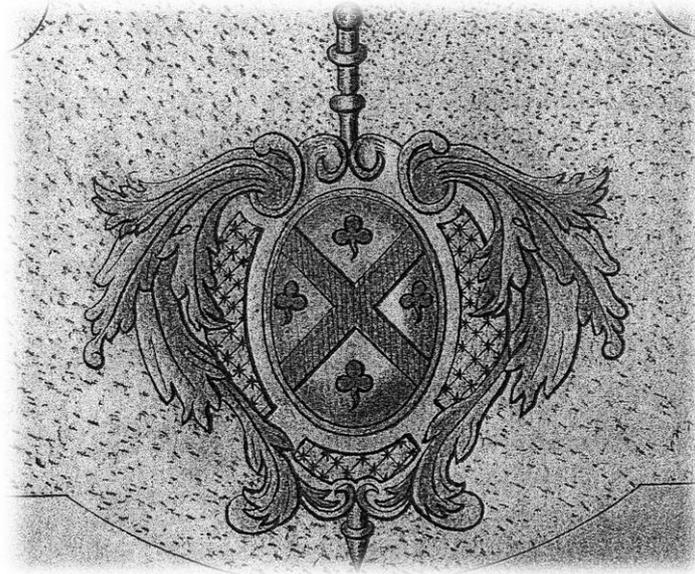




# Sommaire

<b>Le Mot du Maire</b>	Pages 3 à 4
<b>La Mairie – Les Services</b>	
- État-Civil de l'année 2019 : Naissances, Mariages et Décès	Page 5
- Services de la Mairie	Pages 6 à 8
<b>La Vie Quotidienne</b>	
- Les ordures ménagères – Déchetterie – Le tri sélectif – Nos amis les bêtes	Pages 9 à 11
- Les composteurs individuels	Page 12
- La fibre optique	Pages 13 à 14
- Le SPANC – Service Public d'Assainissement Non Collectif	Page 15
<b>La Vie de la Commune</b>	
- Les travaux de l'année 2019	Pages 16 à 18
- La vie de l'école	Pages 19 à 28
- Le centre de loisirs	Pages 29 à 30
<b>Vacances à Novy–Chevrières</b>	Pages 31 à 32
<b>Souvenirs, Souvenirs</b>	Pages 33 à 34
<b>Les Délibérations du Conseil Municipal</b>	Pages 35 à 50
<b>Le Compte Administratif 2018</b>	Pages 51 à 52
<b>Le Budget Communal 2019</b>	Pages 53 à 55
<b>Les Élus Municipaux depuis la LIBÉRATION</b>	Pages 56 à 58
<b>Le C.C.A.S.</b>	Page 59
<b>Association Foncière</b>	Page 60
<b>Le Yoga à Novy : c'est nouveau</b>	Page 61
<b>Gym Prévention Santé</b>	Page 62
<b>Société de sauvegarde de la chasse et de la nature de Novy–Chevrières</b>	Page 63
<b>Les Associations type loi 1901</b>	
- L'ADMR	Page 64
- Le Comité des Fêtes	Pages 65 à 68
- L'Association des Parents d'Élèves	Pages 69 à 73
- L'Association de Gestion du Court de Tennis	Page 74
- Les 100 Buts	Pages 75 à 76
- PRÉCARÉ	Pages 77 à 78
- « Le Club de l'Amitié »	Page 79
- « Novy Football Club »	Pages 80 à 82
<b>Les Assistantes Maternelles</b>	Page 83
<b>Nos Artisans, Commerçants et Auto-Entrepreneurs</b>	Pages 84 à 85

## Le Mot du Maire



Je vous présente mes meilleurs vœux pour 2020 à chacune et chacun d'entre vous et à votre famille. Que cette année soit belle. Je vous souhaite surtout la santé.

J'ai une pensée pour les personnes et familles frappées par la maladie, par un deuil, pour les personnes âgées dont la santé est parfois fragile. Je leur exprime toute ma sympathie. Je formule un vœu de réussite dans tous vos projets individuels ou collectifs, familiaux, professionnels, sportifs, culturels, ...

Plutôt que de présenter un inventaire des projets réalisés et à venir, que vous avez pu lire dans les différents inattendus, je vais m'attacher à privilégier le sens de nos actions au service de l'intérêt général.

Pour la 9<sup>ème</sup> année, en 2019, nous n'avons pas augmenté les taux des taxes d'habitation et foncières.

Pour ce faire, nous nous sommes appuyés sur deux convictions concernant notre fiscalité.

En premier lieu, l'impôt ne doit pas pénaliser les personnes à revenu modeste et doit être juste.

En second lieu, l'impôt doit être justifié et être compris.

Être élu, c'est bien sûr privilégier l'intérêt général en s'assurant des besoins réels, de l'opportunité, pour une construction collective, avec le concours de la population.

Cet intérêt général est la pierre angulaire qui a toujours été la base de notre action publique.

Nous écoutons les demandes individuelles en les reliant à des intérêts généraux.

Le dernier recensement établi en 2016 est encourageant. Entre 2011 et 2016, même si cela reste limité, nous gagnions 68 habitants pour arriver aujourd'hui à 727. Contrairement à beaucoup de communes touchées par des baisses démographiques, Novy Chevrières peut encore accueillir de nouveaux ménages.

Nous connaissons souvent des réussites, parfois des déconvenues, cependant, nous ne nous décourageons jamais.

L'année 2019 a été la dernière en plein exercice. Pendant ce long chemin entamé en 2011 comme maire et depuis 1983 comme adjoint, engagement-proximité-cohésion ont été les concepts qui auront guidé mes pas à votre service, avec le concours des adjoints, des conseillers municipaux, des agents communaux, des associations, des commerçants, des artisans, des partenaires et de toutes les personnes œuvrant au service des autres.

Je peux vous assurer que nous mettons toute notre énergie au service de notre commune.

J'adresse des remerciements particuliers à tous les responsables et bénévoles et à tous les militants associatifs, que ce soit dans le domaine sportif, culturel, du loisir et festif. Votre engagement bénévole permet d'offrir à tous des activités éducatives, ludiques, sportives qui sont aussi le gage de liens sociaux solides. Les animations que vous créez : fêtes locales, fêtes du Prieuré, braderies, kermesses, football, tennis, gymnastique, créativité, rencontre des aînées ... rythment notre année.

Chers collègues, je vous remercie très sincèrement de votre engagement dans la vie municipale et de votre soutien dans les projets que nous conduisons. Cet engagement pour notre village nous guide et nous guidera toujours vers l'avenir. Les actions engagées font parties des opérations que nous aimerions achever pour le développement harmonieux du village

Je ne saurais terminer sans associer de façon forte l'ensemble de l'équipe enseignante. Un grand merci pour votre engagement et votre soutien sans faille que celui-ci perdure.

Au nom du Conseil Municipal, je souhaite à toute la population une année 2020 heureuse dans notre beau village. Soyez fiers d'y vivre et de le partager avec vos amis.

Yves BÉGUIN

## La Mairie – Les Services

### État civil de l'année 2019

#### Naissances :

- PIERRET STEVENIN Hélio, né le 26 janvier 2019 à Bezannes
- STRAZZERI Livio, né le 12 février 2019 à Sedan
- THIEBAUT LEPEUC'H Madeleine, née le 19 avril 2019 à Bezannes
- HENRIET Charlotte, née le 30 juillet 2019 à Charleville-Mézières
- BORTZMEYER Noah, né le 14 novembre 2019 à Reims
- TEIXEIRA NORMAND Jean, né le 15 novembre 2019 à Bezannes



***Nous adressons toutes nos félicitations aux heureux parents***

#### Mariages :



- Lysiane LACOMBLEZ et Alain MARTIN, le 22 juin 2019
- Andréa LECOMTE et Jérôme CAPELLE, le 17 août 2019
- Angéline PETIT et David FAUCHART, le 19 octobre 2019

***Nous adressons, aux jeunes mariés, tous nos vœux de bonheur***

#### Décès :

Année 2018 : (pour rectification avec toutes nos excuses)

- Madame Marie-Louise CHAMPENOIS, Vve. STOCHEMENT, le 7 octobre 2018 à Château-Porcien

Année 2019 :

- Monsieur Patrice LECOCQ , le 8 février 2019 à Bezannes
- Monsieur Daniel PIQUET, le 16 février 2019 à Rethel
- Madame Sofia GAVRILA, le 1<sup>er</sup> juin 2019 à Novy-Chevrières
- Madame Luliana OLARIU, le 1<sup>er</sup> juin 2019 à Novy-Chevrières
- Madame Ionella LUNGU, le 1<sup>er</sup> juin 2019 à Novy-Chevrières (les trois victimes de l'accident autoroutier).
- Madame Aline LEPEL, Vve. LÉON, le 13 octobre 2019 à Reims
- Monsieur Philippe CHARLES, le 6 novembre à Reims
- Madame Henriette DÉSIMEUR, Vve. MARINIÈRES, le 15 décembre 2019, à Rethel



***Nous adressons nos sincères condoléances aux familles***

## Services de la mairie

Pour toute demande de document administratif, un passage en mairie est incontournable.

### Carte d'identité & Passeport

#### Carte d'identité

Je peux faire ma pré-demande en ligne et je note le numéro qui m'est attribué et/ou j'imprime le récapitulatif comportant un code-barres qui sera scanné en mairie.

J'identifie une mairie dans laquelle je peux faire ma démarche et où je peux prendre rendez-vous si le service est proposé.

Je dépose mon dossier complet au guichet de la mairie qui procède au relevé de mes empreintes digitales et qui vérifie mes pièces justificatives.

Mon compte usager me permet de suivre l'état d'avancement de ma demande.

Je suis averti de la réception de mon titre que je vais récupérer à la mairie.



#### Passeport

Je peux faire ma pré-demande en ligne et je note le numéro qui m'est attribué et/ou j'imprime le récapitulatif comportant un code-barres qui sera scanné en mairie.

J'achète un timbre fiscal sur le site <https://timbres.impots.gouv.fr/>

J'identifie une mairie dans laquelle je peux faire ma démarche et où je peux prendre rendez-vous si le service est proposé.

Je dépose mon dossier complet au guichet de la mairie qui procède au relevé de mes empreintes digitales et qui vérifie mes pièces justificatives.

Mon compte usager me permet de suivre l'état d'avancement de ma demande.

Je suis averti de la réception de mon titre que je vais récupérer à la mairie.



## Inscription sur les listes électorales

### Qui peut être électeur ?

Il faut remplir toutes les conditions suivantes :

- Avoir au moins 18 ans la veille du jour de l'élection (ou la veille du 2<sup>e</sup> tour de l'élection)
- Être français
- Jouir de ses droits civils et politiques.



### Rappel :

- les Français qui atteignent l'âge de 18 ans sont inscrits automatiquement sur les listes électorales **s'ils ont bien accompli les formalités de recensement à 16 ans**,
- les Français ayant obtenu la nationalité française à partir de 2019 sont inscrits automatiquement sur les listes électorales,
- les citoyens européens résidant en France peuvent s'inscrire sur les listes électorales complémentaires de leur mairie pour pouvoir voter aux élections européennes et municipales.

### Quand s'inscrire ?

Il est possible de s'inscrire toute l'année.

Pour pouvoir voter **pour les élections municipales des 15 et 22 mars 2020, il faut demander à être inscrit sur les listes électorales avant le 7 février 2020**, à l'exception de [quelques situations particulières](#) qui bénéficient du report de ce délai.

### Comment s'inscrire ?

- En utilisant le service en ligne ;
- Par correspondance en envoyant à la mairie de votre commune la photocopie de votre pièce d'identité et de votre justificatif de domicile ainsi que le formulaire de demande d'inscription complété ;
- En mairie en présentant une pièce d'identité récente, un justificatif de domicile et le formulaire de demande d'inscription complété.

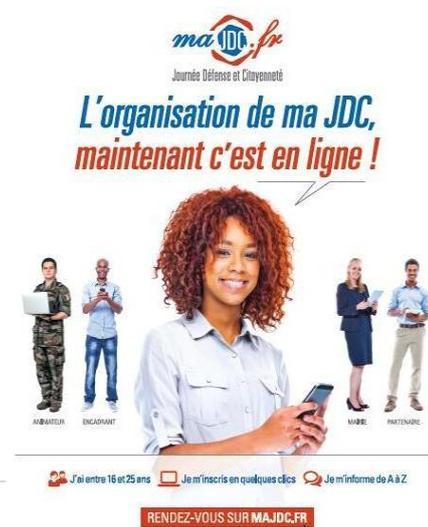
## Recensement militaire

Il concerne les personnes nées en 2004.

Vous devez vous présenter en mairie muni d'une pièce d'identité et du livret de famille.

Cette démarche est obligatoire pour s'inscrire aux examens et à certains concours.

Elle permet d'assister à la journée d'appel de préparation à la défense.



## Permis de conduite & Certificat d'immatriculation

### Permis de conduire

Je rassemble mes pièces justificatives scannées ou photographiées et j'obtiens ma photo numérisée auprès des cabines ou photographes agréés.

Je peux faire une demande d'inscription au permis ou une demande de titre en ligne.

En cas de vol, je le déclare auprès de la police ou de la gendarmerie  
En cas de perte, je la déclare en ligne :  
Dans les 2 cas, j'achète un timbre fiscal en ligne.

Je fais ma demande en ligne seul ou en lien avec mon école de conduite  
<https://permisdeconduire.ants.gouv.fr>

Mon compte usager me permet de suivre l'état d'avancement de ma demande.

Je reçois mon permis à mon domicile.



### Certificat d'immatriculation

Je peux faire une demande en ligne pour un/une :

- Duplicata
- Changement d'adresse
- Changement de titulaire
- Cession de véhicule
- Autre motif

Je fais ma demande en ligne  
<https://immatriculation.ants.gouv.fr>

En fonction de la demande, je m'authentifie grâce à France Connect ou au code joint lors de la réception du titre et je renseigne les informations nécessaires, notamment le numéro d'immatriculation.

J'imprime le certificat provisoire et le récépissé de dépôt de ma demande pour être autorisé à circuler.  
Dans le cas d'une cession, je récupère les documents nécessaires à la vente et un code de cession à remettre au vendeur.

Je reçois mon certificat d'immatriculation à mon domicile.



## Vie quotidienne

### Les ordures ménagères

La Communauté de Communes du Pays Rethélois, en groupement avec la Communauté de Communes des Crêtes Préardennaises, a opté pour le lancement d'une étude relative à l'optimisation du service d'enlèvement des ordures ménagères et de faisabilité d'instauration de la Redevance Incitative (RI) d'enlèvement des ordures ménagères.

Lors du Conseil de Communauté du 20 décembre 2018, il a été proposé de réaliser sur 2019, une année de facturation à blanc de la redevance incitative. Ainsi, les usagers devaient continuer de recevoir leur facture de redevance classique, mais en recevant également une facture de redevance incitative qui devait leur indiquer la facture qu'ils auraient dû acquitter si la RI s'était appliquée.

Tarif du forfait en fonction de la capacité du bac d'ordures ménagères, sur la base de 13 levées par an

	Capacité du bac	Tarif annuel
<b>Forfait 1</b>	140 litres*	84€
<b>Forfait 2</b>	240 litres	144€
<b>Forfait 3</b>	360 litres	216€
<b>Forfait 4</b>	660 litres	396€

Un surcoût vous sera appliqué au-delà du forfait de base des 13 levées et de manière progressive, comme suit :

- de 14 à 26 levées : 4 € par levée comptabilisée,
- de 27 à 39 levées : 8 € par levée comptabilisée,
- à partir de 40 levées : 12 € par levée comptabilisée.

\* : les foyers composés d'une seule personne peuvent bénéficier, sur demande, d'un abattement sur le calcul de la part « accès collecte OMR en PAP » conduisant à facturer cet élément 54 €/an au lieu de 84 €/an.

#### LES DÉCHETS MÉNAGERS

La collecte des déchets ménagers s'effectue tout au long de l'année, une fois par semaine. Les déchets se jettent dans un sac poubelle bien fermé.



## Déchetterie

### Contact :

Adresse : rue de Verdun,  
Zone de Pargny, 08300 Rethel  
Tel : 03.24.38.12.42

*Dépôt de bois, déchets verts, encombrants, cartons,  
huile de vidange, vêtements, peinture, piles et accumulateurs,*

Été (du 2 mai au 31 octobre)		Hiver (du 1 <sup>er</sup> novembre au 30 avril)	
Lundi	13h30 – 18h00	Lundi	14h00 – 17h00
Mardi	<b>Le matin</b> 9h00 – 12h00	Mardi	<b>Le matin</b> 9h00 – 12h00
Mercredi		Mercredi	
Jeudi	<b>L'après-midi</b> 13h30 – 18h00	Jeudi	<b>L'après-midi</b> 13h30 – 17h00
Vendredi		Vendredi	
Samedi		Samedi	9h00 – 12h00 et 14h00 – 17h00

## Le tri sélectif

Le ramassage du tri sélectif s'effectue les **mercredis des semaines paires**.

Chaque poubelle porte un numéro et vous en êtes responsable.

En cas de problème, contacter le SICOMAR.

**La présence d'ordures ménagères, de pots de peinture et de bidons d'huile de vidange est en constante évolution dans les recyclages. Les retrouver dans le centre de tri entraîne la pollution du gisement propre et perturbe les machines. La peinture se déverse sur les tapis de tri optique et les empêchent de reconnaître les déchets.**

**Essayons ensemble d'être vigilant !!!**

## Nos amies les bêtes

**Quand l'animal de compagnie devient l'ennemi de notre voisinage !!!**

À ses côtés, le chien accompagne la solitude de son maître. Lors de l'absence de celui-ci, ses plaintes en disent long sur son dénuement et finissent par exaspérer les voisins.

Veillons à empêcher les aboiements, la divagation. Ramassons leurs déjections afin de faire perdurer la civilité et conserver un village propre.

**MERCI**

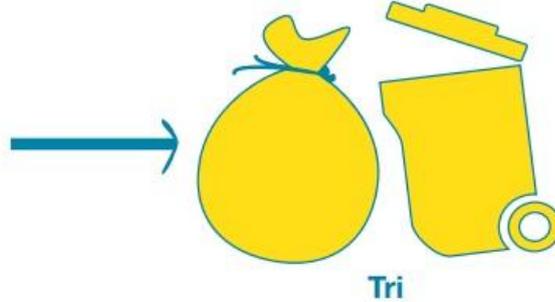


# Comment bien trier les PAPIERS ?



**Papiers, journaux, magazines**

À plat et non déchiquetés



**Tri**

Les papiers sont à déposer dans le sac/bac de tri.

### Astuces

- ▶ Déposer dans le sac ou le bac de tri uniquement le papier d'écriture et de lecture (magazines, prospectus, enveloppes, lettres...),
- ▶ Laisser le papier à plat,
- ▶ Laisser le papier entier.



Si vous le déchirez en petits morceaux ou le passez au destructeur de documents, le papier sera trop petit pour être recyclé et sera donc enfoui.  
**DOMMAGE...**

### Que devient le papier trié ?

Le tri et le recyclage permettent de donner une seconde vie aux emballages et aux papiers qui sont ensuite utilisés comme des matières premières secondaires. Ainsi, lorsque ces matières premières secondaires sont utilisées dans les procédés de fabrication, elles permettent de réduire l'utilisation de matières premières « brutes » (pétrole ou minéral par exemple) et donc, d'économiser de l'énergie et de réduire les émissions de CO<sub>2</sub> ! Leur recyclage permet donc d'économiser de la matière première (le bois), de l'eau et de l'énergie.



**UN DOUTE, UNE QUESTION ?**  
N° VERT 0800 10 10 82



## Les composteurs individuels

En septembre 2019, une enquête est lancée auprès des habitants de Novy-Chevrières pour connaître leurs habitudes d'utilisation des déchets compostables.

Sur 320 questionnaires envoyés, 150 réponses positives ont été collectées.

Ce seront donc 150 composteurs individuels de 400 litres qui seront distribués durant le premier trimestre de l'année.



Pour rappel de ce qui peut être composté :

- épluchures et déchets de fruits et légumes. Marc de café avec le filtre en papier,
- sachets et feuilles de thé. Fleurs fanées,
- tontes de gazon,
- végétaux frais (feuilles, plantes de jardin, etc.) et résidus de récolte du potager,
- mousses végétales,
- « mauvaises » herbes. Fientes de volailles,
- papiers, cartons et tissus cellulosiques. Bois de taille et broussailles,
- copeaux et frisures de bois,
- paille et foin,
- tiges et feuilles sèches,
- litières de petits animaux herbivores : lapin, cobaye, etc,
- emballages avec le label « OK Compost HOME »,
- écorces broyées.

## La fibre optique

La fibre optique est la technologie la plus récente en matière d'accès à Internet. En pratique, elle permet le transfert des données à grande vitesse via la lumière. Cette dernière transite par un câble contenant des fils de verre ou de plastique aussi fins que des cheveux.

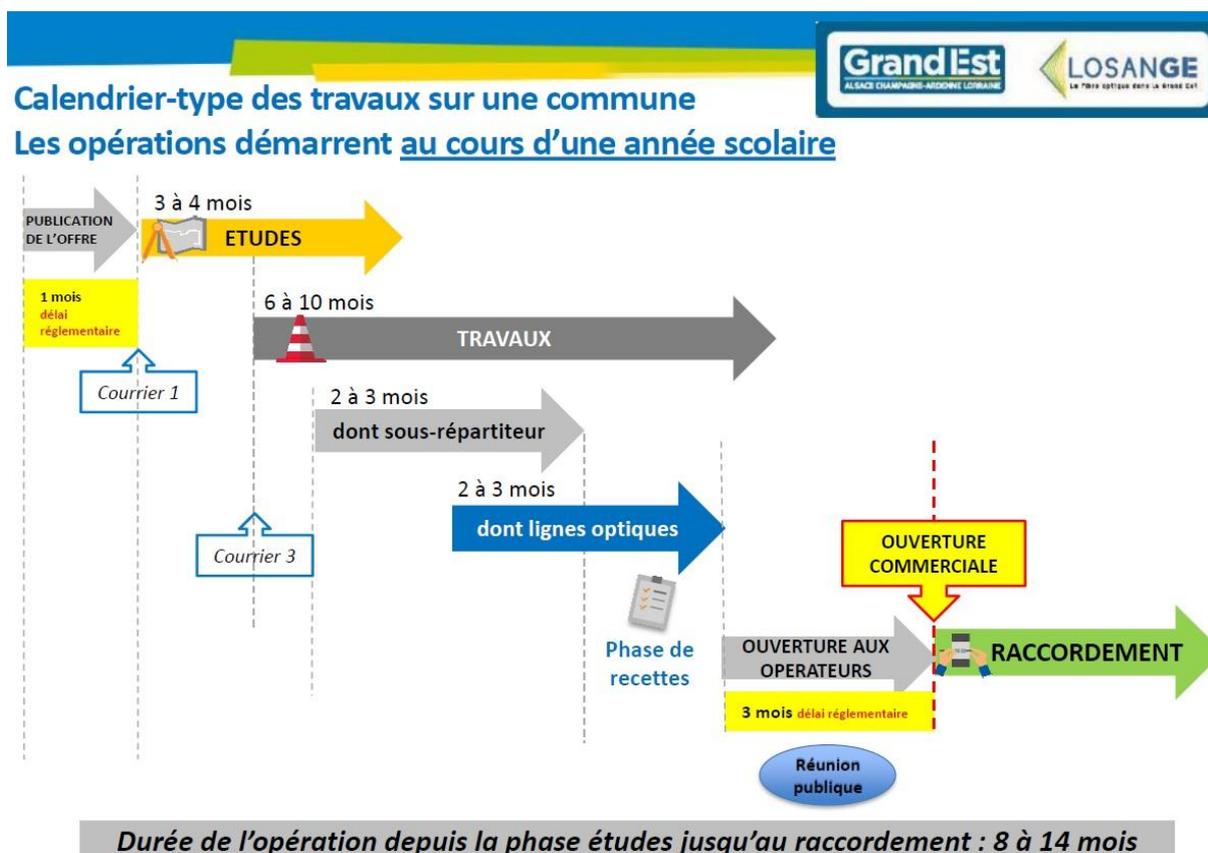
Le déploiement de la fibre nécessite la création d'un nouveau réseau totalement indépendant, que cela soit du réseau téléphonique ou du câble. Sur ce réseau, les données peuvent être transmises rapidement sur des centaines voire des milliers de kilomètres. Le développement de la fibre va de pair avec l'évolution des usages et des besoins croissants des individus (particuliers et entreprises).



Le projet Losange a officiellement démarré le 4 août 2017, un peu plus d'un an après le lancement du projet Rosace (déploiement de la fibre optique dans les départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin). Sept départements de la Région Grand Est vont prochainement bénéficier du Très Haut Débit. Le département de la Moselle disposera d'un réseau de fibre optique, indépendamment du projet Losange.

Ce projet de Réseau d'Initiative Publique (RIP), baptisé Losange, est mené à l'initiative de la Région Grand Est, maître d'ouvrage, en partenariat avec les sept Conseils Départementaux : les Ardennes, l'Aube, la Marne, la Haute-Marne, la Meurthe-et-Moselle, la Meuse et les Vosges.

Losange a pour mission d'assurer la conception, le financement, la construction, l'exploitation, la maintenance et la commercialisation du réseau de fibre optique sur une durée de 35 ans. Ce réseau 100 % fibre assurera à terme une couverture optimale et favorisera le développement de nouveaux usages et services numériques dans l'ensemble de notre société : économie, éducation, santé, transport, administration, tourisme, culture...



La commune de Novy-Chevrières ayant engagé, depuis quelques années, des travaux d'enfouissement des réseaux électriques, voit son calendrier-type être avancé à août 2020–août 2021 (A4) au lieu de août 2022–février 2023 (A6).



## Le SPANC



Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (S.P.A.N.C.).

Mis en place en 2007 sur le bassin rethélois, le Service Public d'Assainissement Non Collectif ou plus communément « S.P.A.N.C. » a pour mission de vous apporter une assistance technique dans le cadre de la création ou de la modification de votre installation d'assainissement non collectif et d'élaborer les contrôles nécessaires à l'établissement de la conformité de votre installation.

Le SPANC est un service public local chargé de :

- conseiller et accompagner les particuliers dans la mise en place de leur installation d'assainissement non collectif ;
- contrôler les installations d'assainissement non collectif.

Les contrôles du S.P.A.N.C. doivent être réalisés en parallèle de votre dépôt de permis de construire en mairie et sont obligatoires, depuis le 1er janvier 2011, pour toute transaction immobilière.

Les prestations de terrain de contrôle et diagnostic des systèmes d'assainissement non-collectifs ainsi que leur contrôle de conception sont confiées par le SPANC à des prestataires externes qui facturent le service. Les usagers bénéficiaires du service voient ensuite leurs prestations facturées.

En raison de l'attribution récente du nouveau marché de contrôle périodique à la société Assaini-service, la grille tarifaire va être révisée.

Les principaux motifs de révision de la grille tarifaire du SPANC sont les suivants : - Instauration de deux redevances supplémentaires, à savoir :

- redevance pour contrôle de prescriptions d'installation d'assainissement non collectif par le SPANC sans étude de définition de filière produite par le prestataire en charge des contrôles,
- redevance pour contrôle complémentaire de prescriptions d'installation d'assainissement non collectif par le SPANC, - Mise en adéquation de la grille de redevances du SPANC avec les redevances instaurées dans le règlement de service modifié et les modifications réglementaires imposées au SPANC.

Bien traiter  
nos eaux  
usées



## La Vie de la Commune

### Les travaux de l'année 2019

#### 1- DE LA PLACE POUR UNE PLACE

De drôles de petits bonhommes démontent l'ancienne ferme Chéru en toute sécurité pour la dépolluer de l'amiante. L'objectif est de pouvoir réaliser une vraie place publique avec cette acquisition faite en 2018. L'opération a été confiée à l'entreprise Ferrari de Rethel, habilitée en désamiantage pour un montant après consultation de 35 220 €.

L'habitation est en bon état après avis d'expert. Le prochain conseil aura à choisir sa future destination, soit être rasée, soit être réhabilitée en deux logements locatifs.



#### 2- ASSAINISSEMENT FLUVIAL

La Société SOGESSAE est intervenue dans plusieurs rue de Novy pour désembourber les tuyaux d'assainissement fluvial, rue du Pont Taillard, Grand'rue et route de Chevrières. Elle a éliminé ainsi plus de 6 m<sup>3</sup> de déchets stockés dans les réseaux pour un montant de 5 288 €.



### **3- LE COLOMBARIUM**

La société MEAZZA a mis en place le deuxième Colombarium identique et en symétrie au précédent pour un montant de 7 189 €.

### **4- ENFOUISSEMENT DE RESEAUX**

La commune a confié à la FDEA la réalisation de la deuxième phase de dissimulation des réseaux électriques et de rénovation de l'éclairage public rue du Moulin avec la mise en place d'un nouveau poste haute tension. Les travaux ont été réalisés par la Société SCEE pour un montant de 153 480 €.

### **5- SALLE PIERRE LEDOUBLE**

Suite au rapport de 2018 sur l'accessibilité handicapé, la commune a fait mettre aux normes les toilettes de la salle pour un montant de 9 967 €. Cette mission a été confiée à l'entreprise ACA de Tourteron.

### **6- RUELLE SUTTIN**

Suite à la construction de six maisons, l'entreprise Régnier a mis en place les drains d'assainissements et posé des bordures de trottoir. Elle a rebouché le fossé le long des riverains pour éviter la prolifération de ronces et l'émanation de mauvaises odeurs en collaboration avec l'Association Foncière. Le total des travaux s'élève à 44 773 €.



### **7- PANNEAUX SIGNALÉTIQUES**

De nouveaux panneaux signalétiques ont été mis en place sur l'ensemble de la commune pour remplacer les anciens devenus trop vétustes.

## COÛT DES TRAVAUX

Ce sont au total plus de 255 000 € de travaux qui ont été réalisés en 2019. Ils ont été financés par la commune à l'aide de subventions, de la récupération de la T.V.A. et de la taxe d'aménagement de six nouvelles maisons.

**Le montant des aides se monte à 117 882 € soit 46 % des investissements.**

Ces travaux ont été réalisés sans augmentation de la part communale des impôts locaux qui sont restés fixes depuis 2011.

---

## TRAVAUX ENGAGÉS PAR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNE DU PAYS RETHELOIS

L'arrivée de la quatrième classe au début des vacances de la Toussaint.



La fourniture et la pose de nouvelles portes d'accès aux écoles.

Le démarrage des travaux de construction de la future cantine et l'accueil périscolaire pour un montant de 384 000 €.

**Soit un investissement global à Novy-Chevrières d'environ 640 000 € pour l'année 2019.**

## La Vie de l'École



Tel : 03.24.72.31.16

<http://sepia.ac-reims.fr/ec-novy>

### L'équipe éducative :

- M. Arnould MATHIEU : directeur et enseignant : classe des petites et moyennes sections.
- Mme Aurélie BRACONNIER : enseignante : classe des grandes sections et CP.
- Mme Cassandra PLAGELAT : enseignante : classe des CE1 et CE2.
- Mme Judith CAVALIER : enseignante : classe des CM1/ CM2.
- Mme Maryline FOURNET: ATSEM.

### Les intervenants auprès des élèves :

- Mme **MEDINA** Mathilde psychologue de l'éducation nationale interviendra en remplacement de M. **BAUGET** qui a fait valoir ses droits à la retraite. Les enseignants et le conseil d'école le remercient encore vivement de sa disponibilité.
- Mme **ARNOULD** Virginie, infirmière du collège interviendra dans notre école : bilans pour les GS et thèmes à développer à la demande des enseignants, (partage d'un café avec les parents pour échanger sur certaines thématiques).
- Mmes **CHAYOT** et **BURCON** assureront les jours de décharge du directeur dans la classe de maternelle.
- Mme **FOURNET** Maryline : agent territorial spécialisé des écoles maternelles (ATSEM) est chargée de l'assistance au personnel enseignant pour la réception, de l'animation et de l'hygiène des très jeunes enfants ainsi que de la préparation et de la mise en état de propreté des locaux et du matériel servant directement aux enfants. Elle participe pleinement à la communauté éducative. Elle est affectée dans la classe et placée sous l'autorité fonctionnelle du personnel enseignant pour les tâches quotidiennes, mais elle dépend de l'autorité territoriale.

**Effectifs – répartition :**

Enseignant	M. Mathieu	Mme Braconnier	Mme Plagelat	Mme Cavalier
Classe	PS / MS	GS/CP	CE1/CE2	CM1/CM2
Effectif classe	23	21	22	19
Effectif par Niveau	PS : 16 MS : 7	GS : 11 CP : 10	CE 1 : 12 CE 2 : 10	CM 1 : 10 CM 2 : 9

Soit un total de 85 élèves inscrits dans l'école à ce jour. Un résultat en hausse car l'an dernier, l'école comptait 72 élèves. La stabilité est attendue pour l'année prochaine.

**Appuis pédagogiques pour les élèves :**

- Aide pédagogique complémentaire (APC) : deux séances de 45 min par semaine, les mardis et jeudis de 16h30 à 17h15, sur proposition de l'enseignant et avec accord de la famille. Les APC seront, encore cette année, consacrées au langage.
- Les SRAN (Stage de Remise A Niveau) sont proposés pendant les vacances de printemps et d'été (toujours sous réserve d'accord des familles, dans les délais qui sont parfois très courts). Le stage dure une semaine en demi-journée. Il permet de travailler en groupe très restreint. Cet enseignement dit « massé » est réservé aux élèves de CM quand des problèmes sont identifiés en mathématiques et français.

**Bilan des élections des parents d'élèves :**

Les élections ont eu lieu le vendredi 11 octobre 2019.

Résultats : participation importante de 83,6%, soit 92 bulletins reçus sur les 110 possibles mais en baisse par rapport à l'an passé qui était de 89,9%.

Les élus sont :

<i>Titulaires</i>	<i>Suppléants</i>
PROMPT <b>Cloé</b>	PILLARD <b>Alice</b>
CHENNANE <b>Khélifa</b>	GERETTI <b>Maud</b>
BROST <b>Emilie</b>	THIEBAUT <b>Carole</b>
VALENTIN <b>Stéphanie</b>	CAPELLE <b>Andréa</b>



Aucun vote par voie postale n'a été reçu à l'école sur les 6 envoyés. Peu de bulletins blancs.

Les représentants des parents d'élèves sont élus pour 1 an, ils participent aux 3 conseils de classe annuels et forment un relais entre les enseignants et les parents.

***N'hésitez pas à les contacter.***

### **Horaires :**

À partir de septembre 2019, les horaires de classe sont les lundis, mardis, jeudis et vendredis :

- Le matin de 8h30 à 12h
- L'après-midi de 14h à 16h30

*Les portes s'ouvrent 10 minutes avant le début de la classe.*



### **La cantine et le périscolaire :**

La cantine et l'accueil du périscolaire sont gérés par la Communauté de Communes du Pays Rethélois.

Du lundi au vendredi (excepté le mercredi), l'accueil du périscolaire est ouvert à partir de 7h30 le matin, jusqu'au début de la classe à 8h30. Il accueille les enfants après la classe à 16h30 et ferme à 18h30. L'inscription à l'accompagnement aux devoirs est possible.

La cantine est assurée de 12h à 13h50 les lundis, mardis, jeudis, vendredis. Renseignements et inscriptions auprès du service enfance et jeunesse de la Communauté de Communes du Pays Rethélois.

### **Ouverture de la 4<sup>ème</sup> classe :**

Cette année, notre école a vu l'ouverture d'une quatrième classe provisoire pour l'année 2019/2020. La rentrée s'est bien passée bien que les enseignants aient été informés tardivement de l'ouverture de cette dernière. Nous tenons à les remercier pour les efforts qu'ils ont fournis. Nous espérons que cette classe soit maintenue l'an prochain.

### **Bibliothèque :**

Madame Vely a repris la gestion de la bibliothèque depuis la rentrée 2019. Les enfants s'y rendent tous les lundis après-midi afin d'emprunter des livres.



### **Les différentes actions de cette année :**

#### **- Piscine :**

Tous les élèves, du CP au CM2 se rendent au centre aquatique GALÉA de Rethel, du 10 décembre au 17 mars, pour une séance hebdomadaire, soit un total de 11 séances.



- Le projet marche :



Tous les vendredis après-midi à partir de mi-avril, les élèves accompagnés des enseignants et de parents volontaires marchent dans le village pour entretenir leur bonne forme.

- Sortie au Château de Versailles :

Les élèves de CE2, CM1 et CM2 se sont rendus le 1er mars 2019 au Château de Versailles pour compléter et enrichir leur curiosité historique.





- Permis piéton et vélo :

Les élèves ont pu passer leur permis piéton et pour quelques chanceux, le permis vélo.



- Comptage des perdrix :

Grâce à la Société de Sauvegarde de la Chasse et de la Nature de Novy- Chevrières, des enfants de l'école ont pu participer au comptage des perdrix, le 23 mars sous un beau soleil.



- Visite au collège :

En juin 2019, les élèves de CM2 ont été invités à venir visiter leur futur collège. Ils ont participé à certains cours, puis ont eu le privilège de se restaurer au réfectoire du collège. Cette immersion plaît beaucoup aux enfants et rassure les parents.



- Sorties de fin d'année : le 1er juillet

Un pique-nique sur l'herbe, autour de l'école, a été organisé pour les grands, pendant que les petits étaient à la Ferme de Woimbey.



- Novy kids :



- La fête de l'école :

Sans peur et sans reproche... comme chaque année, enseignants et enfants nous offrent un spectacle de fin d'année. Au travers de diverses scènes et tableaux, les enfants nous ont fait partager le travail effectué au cours de l'année, tant au niveau artistique que créatif sur le thème: « rêver d'un mode meilleur ».



- Les Olympiades :

Enfants et adultes ont terminé l'année scolaire en s'amusant tous ensemble.

Une marche dans le village, un pique-nique très convivial et les olympiades, dans lesquels : course, réflexion, concentration, rapidité, et précision ont été à l'honneur. Ces olympiades ont été suivies d'un goûter puis d'un magnifique lâcher de ballons, offert par l'APE. De nombreux retours nous sont parvenus.





– Les Foulées Rethéloises :

Les élèves de l'école ont cette année encore participé massivement le 3 novembre 2019 aux 31<sup>èmes</sup> Foulées Rethéloises. Malgré des conditions climatiques difficiles pour nos jeunes, ils ont tous franchi la ligne d'arrivée avec brio. Bravo à eux !



– Commémorations du 8 mai, du 14 juillet et du 11 novembre :

Les élèves de l'école étaient conviés à participer aux commémorations au Monument aux Morts le dimanche 11 novembre 2019. Ils ont chanté différents couplets de la Marseillaise appris pendant la classe.



– Spectacle de Noël :

Chaque enfant attend Noël avec impatience. En attendant ils nous donnent un avant-gout avec leur merveilleux spectacle de Noël, dans lequel ils ont mis tout leur cœur pour sa réalisation.



## Le centre de loisirs

L'accueil du centre de loisirs a ouvert ses portes du 8 au 26 juillet 2019 de 9h00 à 17h00, l'inscription se faisant à la semaine avec ou sans repas.

Un temps d'accueil est échelonné de 7h30 à 9h00 et un temps de post-accueil de 17h00 à 18h30.

Une quarantaine d'enfants ont fréquenté le centre cet été.

### L'équipe :

- Mélanie Trochain, directrice, titulaire du CAP Petite Enfance, en cours de formation B.A.F.D,
- Christelle Gueritot, diplômée BAFA,
- Valérie Guillemain, animatrice, titulaire du C.Q.P périscolaire,
- Adrien Marchand, diplômé BAFA,
- Lise Hervalet, diplômée CAP petite enfance,
- Bélanda Lemaire, Ep1 CAP petite enfance,
- Mélanie Legros, non diplômée,
- sans oublier Béatrice notre agent de restauration.

### Les thèmes :

Semaine 1 : « Nature et découverte »

Semaine 2 : « Un indien dans Novy »

Semaine 3 : « Légendes Ardennaises »

Les enfants ont eu l'occasion de réaliser beaucoup de sorties : Maison de la Nature, piscine GALÉA, Grottes de Nichet, Ardenn' tour, inter-accueil avec l'accueil de loisirs d'Avaux et visite du Rucher du Marcassin.

Une veillée s'est déroulée avec l'accueil de loisirs d'Avaux : une soirée barbecue pour tous les enfants et une nuitée pour les 6/12 ans ont été procurées.

Une veillée spéciale parents au cours de laquelle le jeu du « loup garou » a été animé par Fred.

Les intervenants ont également fait découvrir aux enfants leurs spécialités : éveil musical/chant, naturopathie, Illustratrice et Auteur d'Oligo le nuton Ardennais.

L'accueil du centre de loisirs de Novy s'est vu octroyer comme label de qualité, deux soleils sur trois par la CAF des Ardennes. Il est en attente d'un 3<sup>ème</sup> soleil concernant l'été 2019.

Les modalités d'inscriptions :

Au service enfance jeunesse avec les documents nécessaires ci-dessous :  
 Avis d'imposition, livret de famille, carnet de santé, attestation d'assurance extra-scolaire.  
 Pas d'inscription via le portail familles.

Tarifs à la semaine :

Plafond de revenus	AVEC RESTAURATION		SANS RESTAURATION	
	Com Com	Hors Com Com	Com Com	Hors Com Com
de 0 à 20 000 €	48,00 €	59,00 €	40,00 €	49,00 €
de 20 001 à 35 000 €	57,00 €	71,00 €	47,00 €	59,00 €
de 35 001 à 54 949 €	68,00 €	84,00 €	56,00 €	70,00 €

**Dates prévisionnelles de l'accueil du centre de loisirs de Novy-Chevrières  
 (sous réserve de confirmation)**

**Accueil de printemps : du mardi 14 au vendredi 17 avril 2020**

**Accueil d'été : du lundi 6 au vendredi 24 juillet 2020**

**Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter le service jeunesse de la Communauté de Communes du Pays Rethélois : 03 52 10 01 14.**

**Un accueil de loisirs du mercredi** est également proposé par la Communauté de Communes sur le territoire. Il fonctionne tous les mercredis pendant la période scolaire : Rethel de 9h à 12h et de 14h à 17h avec possibilité de garderie à partir de 7h30 et jusqu'à 18h30.



## Vacances à Novy-Chevrières

Par les lourdes chaleurs d'août, nous arrivions de Paris par le train, à la gare d'Amagne-Lucquy. Grand-père nous attendait avec son vieux vélo tirant une petite remorque.

Nous, c'est notre maman, mon frère, ma sœur et moi.

Je suis allée à Novy passer des vacances alors que j'avais entre 12 et 15 ans. Parfois, avec les valises nous amenions deux poules et deux lapins qui eux aussi venaient en vacances ! Grand-père, cheminot à la retraite et veuf, était toujours vêtu de sa veste de drap bleu aussi clair que ses yeux. Nous remontions la grande côte à pied qui débouchait sur la « route Nationale » de Novy, le château d'eau montait la garde. Nous traversions la rue et descendions en face.

Nous arrivions à la maison du grand-père, toute simple avec sa grille et ses volets verts. Elle se cachait derrière un clos de pommiers à cidre. La petite cour derrière la grille était cernée de glaïeuls, d'œillets de poète. Quand nous franchissions la porte une odeur de fraîcheur un peu âcre nous surprenait. Peu de pièces : la salle à manger spacieuse, baignait dans la pénombre avec sa porte donnant sur le jardin et sa fenêtre toujours close. Nous n'y allions jamais. C'était un lieu de souvenirs. Là trônaient des cadres de bateaux merveilleux en particulier le « Normandie », paquebot célèbre, tout en couleurs ! La cuisine, véritable lieu de vie, faisait même office de salle d'eau avec son évier de pierre grise et sa petite fenêtre. La grande cuisinière trônait sur le côté, une cafetière d'émail y ronronnait été comme hiver et sous la curieuse lampe de porcelaine blanche se trouvait la grande table de bois flanquée de son banc. La porte de la cave, quand elle s'ouvrait, laissait monter une odeur de fraîcheur : c'était de là que grand-père rapportait toutes sortes de vivres, des bouteilles de cidre en particulier mais c'était aussi le lieu des punitions.



*Le « grand-père » M. Auguste DELETANG et une amie de la famille*

Nous allions faire des courses au coopérateur et dans un petit magasin sur la route, chez Mme Denneval. On en rapportait toutes sortes de choses, une vraie caverne d'Ali Baba ! Le boucher et le boulanger passaient avec leur camion qui s'ouvrait comme une boîte. Ils klaxonnaient et les riverains arrivaient avec le cabas, c'était un lieu d'échanges. Puis les commerçants poursuivaient leur tournée. Le lait : j'allais le chercher dans un gros bidon directement chez le producteur, ce lait moussait, il était tout chaud... comme il était bon ! On y achetait aussi la crème fraîche !

Après la préparation des repas et la vaisselle, nous allions nous promener dans la fraîcheur du soir. Mille bruits d'insectes berçaient mon oreille, la terre exhalait sa fraîcheur, que c'était bon ! Le soleil se couchait derrière le chevet de l'église comme une gloire ! Nous en profitions pour faire des promenades dans les champs. Maman connaissait tous les chemins. Nous glanions les épis de blé après la moisson, puis les petites pommes de terre oubliées : cela faisait le bonheur de nos poules et de nous-mêmes. Maman cueillait aussi au bord des routes de l'herbe pour les lapins : les cornets, les pissenlits, le plantain...

Nous allions aussi visiter des amies de maman, en faisant de belles balades dans Novy et hors du village : parfois à Rethel. J'aimais passer sous le petit pont de l'autre côté de la route, qui menait dans les pâtures, c'était comme un pont de poupée dans ce paysage si vert !

Nous écoutions aussi beaucoup la radio en tricotant ou en préparant les repas.

Mais le clou de mon bonheur c'était d'aller chanter à la messe du dimanche dans la belle église de Novy ! L'acoustique améliorait les voix un peu chevrotantes des vieilles dames vêtues de noir qui entouraient l'harmonium. J'apprenais ainsi le grégorien en les écoutant chanter. Je ne comprenais pas le latin mais la musique était belle et j'avais beaucoup de plaisir à chanter par cœur ces airs qui parlaient de Dieu.

Le temps des vacances passait bien vite et je ne me suis jamais ennuyée.

La pluie d'orage, le soleil de plomb ou léger, le vent, apportaient de la variété aux journées.

La maison de grand-père a disparu, ainsi que le clos de pommiers, mais les souvenirs perdurent. Novy a gardé son sourire avec ses fleurs à tous les coins de rue, l'église veille sur les habitants du haut de son manteau de pierres.

Odette Benoit-Brousse

## Souvenirs, Souvenirs

Vous reconnaissez vous ? Reconnaissez-vous vos anciens camarades ?



**Les enfants sont nommés de haut en bas et de gauche à droite.**

**Première rangée**

Sylvain PÉTRY – Dominique LUDINART – Odile CERS – Étienne RÉMOND  
Bruno UNDRÉINER – Éric RÉMOND – Régis ADAM

**Deuxième rangée**

Yannick FÉ – Thierry FÉ – Alain MARINIÈRES – Frédéric AUBLET  
Noël VALENTIN – Michel LUDINART – Michel FOURNET

**Troisième rangée**

Sandrine FOURNET – Marie-Ange LEDOUBLE – Béatrice AUBLET – Françoise PÉTRY  
Isabelle ADAM – Christian MALLET – Xavier GESSON

**Accompagnés de Marcelle DICTUS, leur institutrice.**

## Les délibérations du Conseil Municipal

Maire : Yves BEGUIN



Logo of the Conseil Municipal RF, featuring a circular emblem with 'CONSEIL MUNICIPAL' around the top edge and 'RF' in the center.

1<sup>er</sup> Adjoint : Daniel CAILLE  
*délégué aux affaires scolaires et sociales*

2<sup>ème</sup> Adjoint : Bruno LEFEVRE  
*délégué aux travaux et à l'urbanisme*

3<sup>ème</sup> Adjoint : Régis LEPEUC'H  
*délégué à l'environnement et au cadre de vie*

Christine SIMON  
*déléguée aux finances de la commune*

Conseillers Municipaux :

Benoît DOMMELIER - Christophe FONTAINE - Jean-Pierre LAMBOT  
Jérôme LEDOUBLE - Kévin LEPEUC'H - Sylvie LOZINGOT - Noëlle MALVY  
Isabelle SCHWEITZER - Bernard STÉVENIN - Odette VIOLET

### Séance du 24 janvier 2019 :

- À l'unanimité, le Conseil Municipal accepte de régler la nouvelle participation financière présentée par la Fédération Départementale d'Energies des Ardennes (secteur de l'Aisne & Porcien) de Lumes (08) qui annule et remplace celle acceptée dans la délibération n°2018\_11 du 12 avril 2018, pour la dissimulation des réseaux électriques rue du Pont Taillard et rue du Moulin (2<sup>ème</sup> phase), à savoir un montant prévisionnel pour les réseaux électriques de **27 583,50 € HT**.
- Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, de régler la nouvelle participation financière présentée par la Fédération Départementale d'Energies des Ardennes (secteur de l'Aisne & Porcien) de Lumes (08) qui annule et remplace celle acceptée dans la délibération n°2018\_11 du 12 avril 2018, pour la dissimulation des réseaux de communications électroniques rue du Pont Taillard et rue du Moulin (2<sup>ème</sup> phase), à savoir un montant prévisionnel pour les réseaux de communications électroniques de **18 705,29 € HT**.



- Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité de régler la nouvelle participation financière présentée par la Fédération Départementale d'Energies des Ardennes (secteur de l'Aisne & Porcien) de Lumes (08) qui annule et remplace celle acceptée dans la délibération n°2018\_11 du 12 avril 2018, pour la fourniture, la pose, le raccordement et le génie civil de l'éclairage public rue du Pont Taillard et rue du Moulin (2<sup>ème</sup> phase), à savoir un montant prévisionnel pour la réfection de l'éclairage public de **23 508,64 € TTC**.
- Le Conseil demande, à la Fédération Départementale d'Energies des Ardennes, l'étude et le chiffrage de l'enfouissement des réseaux de la Grand Rue et de la route de Chevrières.

- À l'unanimité, l'Assemblée Municipale accepte le devis de l'entreprise ACA ELEC de Tourteron (08) pour la transformation et la mise aux normes accessibilités handicapés des WC de la salle des fêtes Pierre Ledouble. Le coût total prévisionnel est de 8 306,17 € HT soit **9 967,40 € TTC**.



- *Pour donner suite à la lettre de Mme VÉRITÉ reçue en mairie le 18 janvier demandant la résiliation de la convention signée le 14 Avril 2017, convention concernant la location de licence IV du débit de boissons, établie entre la mairie et à la Société par Actions Simplifiées GJV, dont le siège est situé 36 route de Charleville, 08300 NOVY-CHEVRIÈRES, représentée par Madame VÉRITÉ Jeannine agissant en qualité de cogérant et/ou représentée par Monsieur VÉRITÉ Guy agissant en qualité de gérant.*

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- o de passer une convention de location de licence IV de débit de boissons, appartenant à la commune de NOVY-CHEVRIÈRES, à la Société à responsabilité limitée « AU BON ACCUEIL », dont le siège est situé 36 route de Charleville, 08300 NOVY-CHEVRIÈRES, représentée par Madame DUCAT Catherine, agissant en qualité de cogérante et/ou représentée par Madame RAVAUX Mylène, agissant en qualité de cogérante,
  - o de fixer la durée de validité de cette convention à deux ans ; son renouvellement fera l'objet d'un avenant à cette convention par nouvelle délibération du Conseil Municipal,
  - o de fixer la redevance annuelle à **360,00 €**.
- **Vu** que le Congrès de l'association des Maires de France et des présidents d'intercommunalité qui s'achève a, une nouvelle fois, démontré la force et l'unité de l'AMF. **Vu** que les communes de France ont subi, durant cette dernière année, une série de contraintes qui remettent en cause la libre administration de nos collectivités locales.



**Vu** qu'au regard du sentiment d'abandon ressenti par certains de nos concitoyens, l'AMF affirme sa mobilisation sur les enjeux propres à la ruralité, notamment sur l'égal accès de tous aux services publics de proximité.

**Vu** qu'il est légitime de s'inquiéter particulièrement des projets en cours ou à venir des réorganisations des services déconcentrés de l'État, qui vont amplifier le recul de la présence des services publics sur les territoires.

**Considérant** que l'AMF demande la mise en œuvre immédiate d'un moratoire sur la fermeture des services publics de l'État.

**Considérant** que nous demandons la reconnaissance par le gouvernement de trois principes simples mais fondamentaux :

- le respect effectif du principe constitutionnel de libre administration des collectivités territoriales,
- l'acceptation du principe : « qui décide paie, qui paie décide »,
- la cessation de tout dénigrement et toute stigmatisation des maires et de l'ensemble des élus locaux.

**Considérant** que L'Association des Maires de France et des présidents d'intercommunalité a, lors de son dernier congrès, proposé sept sujets qui doivent être au cœur d'une véritable négociation avec le gouvernement.

**Considérant** que le Conseil Municipal de Novy-Chevrières est appelé à se prononcer comme l'ensemble des communes et intercommunalités de France sur son soutien à cette résolution adoptée lors du congrès de 2018, il est proposé au Conseil de soutenir cette résolution et l'AMF dans ses discussions avec le Gouvernement.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'Assemblée Délibérante de Novy-Chevrières soutient la résolution finale qui reprend l'intégralité des points de négociation avec le gouvernement.**

- Monsieur le Maire fait part des problèmes de stationnement des poids lourds aux abords du café-restaurant, route de Charleville, qui détériorent les trottoirs et créent des nuisances sonores pour les riverains. Le Conseil Municipal demande au Maire de mettre en place un aménagement de cette zone avec la conservation d'un maximum de stationnement existant et de prendre des arrêtés réglementant le stationnement si nécessaire.

## Séance du 4 avril 2019 :

- Après avoir pris connaissance des comptes de gestion du budget communal et du budget annexe « lotissement le Moulin » 2018 et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :
  - o d'approuver les comptes de gestion du budget communal et du budget annexe « lotissement Le Moulin » pour l'exercice 2018,
  - o de déclarer que les compte de gestion du budget communal et du budget annexe « lotissement Le Moulin » dressés pour l'exercice 2018 par le Receveur Principal, visés et certifiés par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
  
- Monsieur le Maire propose de créer un poste d'employé communal dans le cadre du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :
  - contenu du poste : agent d'entretien (détail des missions en annexe),
  - durée du contrat : 12 mois,
  - durée hebdomadaire de travail : 32 heures,
  - rémunération : 1 391 euros (SMIC),



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- o décide de créer un poste dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :
  - contenu du poste : agent d'entretien (détail des missions en annexe),
  - durée du contrat : 12 mois,
  - durée hebdomadaire de travail : 32/35<sup>ème</sup>,
  - rémunération : 1 391 euros (SMIC).
- o dégage les crédits correspondants.



**Pour le BUDGET COMMUNAL :**

- Vu le budget primitif communal de l'exercice 2018 approuvé le 12 avril 2018, Monsieur le Maire expose, à l'Assemblée Municipale, les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2018.

Avant de procéder à l'approbation du compte administratif pour l'année 2018, Monsieur le Maire donne la présidence à Monsieur CAILLE Daniel, 1er adjoint, et quitte la salle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 12 voix pour, 0 contre, 0 abstention, adopte le compte administratif communal de l'exercice 2018 suivant :

	RECETTES 2018	DÉPENSES 2018	RÉSULTAT EXERCICE 2018	RÉSULTAT DE CLÔTURE EXERCICE PRÉCÉDENT	PART AFFECTÉE A L'INVEST. 2018	RÉSULTAT DE CLÔTURE EXERCICE 2018
FONCTIONNEMENT	326 994.46 €	249 020.62 €	77 973.84 €	261 528.39 €	92 647.59 €	<b>246 854.64 €</b>
INVESTISSEMENT	226 434.92 €	144 376.76 €	82 058.16 €	-6 630.74 €	0.00 €	<b>75 427.42 €</b>
TOTAL	553 429.38 €	393 397.38 €	160 032.00 €	254 897.65 €	92 647.59 €	<b>322 282.06 €</b>

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018 et constatant que le compte administratif fait apparaître les résultats suivants :

Section	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	Total
Résultat de l'exercice	82 058.16 €	77 973.84 €	160 032.00 €
Restes à réaliser (dépenses)	- 70 441.00 €	- €	- 70 441.00 €
Restes à réaliser (recettes)	7 242,00 €	- €	7 242.00 €
Résultat reporté des Exc. Précédents	- 6 630,74 €	168 880.80 €	162 250.06 €
<b>RÉSULTAT CUMULÉ</b>	<b>12 228.42 €</b>	<b>246 854.64€</b>	<b>259 083.06 €</b>

Le Conseil Municipal décide d'affecter, à l'unanimité, le résultat d'exploitation comme suit :  
**AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2018 :**

<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>246 854.64 €</b>
○ Affectation au financement du solde d'exécution de la section d'investissement (compte 1068)	<b>0 €</b>
○ Affectation complémentaire en réserve (cpte 1068)	<b>0 €</b>
○ Affectation à l'excédent reporté (ligne 002)	<b>246 854.64 €</b>

**Pour le BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT LE MOULIN » :**

- Vu le budget primitif du budget annexe « lotissement Le Moulin » de l'exercice 2018 approuvé le 12 avril 2018, Monsieur le Maire expose, à l'Assemblée Municipale, les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2018,  
Avant de procéder à l'approbation du compte administratif pour l'année 2018, Monsieur le Maire donne la présidence à Monsieur CAILLE Daniel, 1er adjoint, et quitte la salle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 12 voix pour, 0 contre, 0 abstention, adopte le compte administratif du budget annexe « lotissement Le Moulin » de l'exercice 2018 suivant :

	RECETTES 2018	DÉPENSES 2018	RÉSULTAT EXERCICE 2018	RÉSULTAT DE CLÔTURE EXERCICE PRÉCÉDENT	PART AFFECTÉE A L'INVEST. 2018	RÉSULTAT DE CLÔTURE EXERCICE 2018
FONCTIONNEMENT	54 565.77 €	18 095.60 €	36 470.17 €	0.00 €	0.00 €	<b>36 470.17 €</b>
INVESTISSEMENT	12 145.77 €	12 145.77 €	0.00 €	- 4 035,00 €	0.00 €	- <b>4 035,00 €</b>
TOTAL	66 711.54 €	30 241.37 €	36 470.17 €	- 4 035,00 €	0.00 €	<b>32 435.17 €</b>

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018 et constatant que le compte administratif fait apparaître les résultats suivants :

Section	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	Total
Résultat de l'exercice	- €	36 470.17 €	36 470.17 €
Restes à réaliser (dépenses)	- €	- €	- €
Restes à réaliser (recettes)	- €	- €	- €
Résultat reporté des Exc. Précédents	- 4 035,00 €	- €	- 4 035,00 €
<b>RÉSULTAT CUMULÉ</b>	- <b>4 035,00 €</b>	<b>36 470.17 €</b>	<b>32 435.17 €</b>

Le Conseil Municipal décide d'affecter, à l'unanimité, le résultat d'exploitation comme suit :  
**AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2018 :**

<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>36 470.17 €</b>
○ Affectation au financement du solde d'exécution de la section d'investissement (compte 1068)	<b>0 €</b>
○ Affectation complémentaire en réserve (cpté 1068)	<b>0 €</b>
○ Affectation à l'excédent reporté (ligne 002)	<b>36 470.17 €</b>

- À l'unanimité, le Conseil Municipal décide de fixer les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2019 comme suit, à savoir :



• Taxe d'habitation	<b>9,24 %</b> (9.24 % en 2018)
• Taxe foncier bâti	<b>13,07 %</b> (13.07 % en 2018)
• Taxe foncier non bâti	<b>15,53 %</b> (15.53 % en 2018)

- À l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'allouer les subventions pour l'année 2019 :



▪ CCAS	3 000 €
▪ Club de l'Amitié	650 €
▪ Comité des Fêtes	6 250 €
▪ Association Les 100 Buts	300 €
▪ ADMR de Lucquy	350 €
▪ Lutte contre le Cancer	160 €
▪ VMEH ( <i>visiteur médical en milieu hospitalier</i> )	50 €
▪ SSCN ( <i>société sauvegarde chasse nature</i> )	260 €
▪ Donneurs de sang	160 €
▪ Jeunes sapeurs pompiers de Rethel	50 €
▪ Assoc. Parents d'Élèves de Novy-Chevrières	1 000 €
▪ Association LE PRÉCARÉ	1 000 €
▪ Association Gestion du Cour de Tennis	650 €
▪ Les Restos du cœur	200 €
▪ Association Novy Football Club	650 €



Soit un montant total de **14 730 €**.



- Après en avoir délibéré, à la majorité (par 11 voix pour, 0 contre, 2 abstentions), le Conseil Municipal décide d'allouer une subvention exceptionnelle en 2019 à l'Association des Parents d'Élèves de Novy-Chevrières pour un montant de 2 500,00 € pour l'organisation de la classe de neige pour les élèves de l'école de Novy-Chevrières début 2020.

- Ayant entendu les propositions de budget primitif communal 2019 de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, ADOPTE le présent budget primitif communal 2019 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

	<b>DÉPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
	Reste à Réaliser	Budget Primitif	Reste à Réaliser	Budget Primitif
<b>FONCTIONNEMENT</b>	0 €	542 426.00 €	0 €	542 426.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>542 426.00 €</b>		<b>542 426.00 €</b>	
<b>INVESTISSEMENT</b>	70 441.00 €	111 747.00 €	7 242.00 €	174 946.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>182 188.00 €</b>		<b>182 188.00 €</b>	
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>724 614.00 €</b>		<b>724 614.00 €</b>	

- Ayant entendu les propositions de budget primitif 2019 du budget annexe Lotissement « Le Moulin » de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal ADOPTE le présent budget primitif 2019 du budget annexe Lotissement « Le Moulin » comme suit :

	<b>DÉPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
	Reste à Réaliser	Budget Primitif	Reste à Réaliser	Budget Primitif
<b>FONCTIONNEMENT</b>	0 €	12 145.77 €	0 €	48 615.94 €
<b>TOTAL</b>	<b>12 145.77 €</b>		<b>48 615.94 €</b>	
<b>INVESTISSEMENT</b>	0 €	16 180.77 €	0 €	16 180.77 €
<b>TOTAL</b>	<b>16 180.77 €</b>		<b>16 180.77 €</b>	
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>28 326.54 €</b>		<b>64 796.71 €</b>	

- **Projets d'investissement pour l'année 2019 :**
  - o ruelle Suttin : travaux au niveau du fossé n°31 avec busage d'une partie (commune et Association Foncière de remembrement de Novy-Chevrières) et construction de trottoirs devant les constructions qui ont été faites ;
  - o columbarium : achat d'une nouvelle colonne de 6 cases ;
  - o assainissement pluvial : grand'rue et rue du Pont Taillard ;
  - o grange et annexes de l'habitation 14 rue du Bout Haut : travaux de démolition avec un problème de désamiantage d'environ 230 m<sup>2</sup> ;
  - o pour le déneigement : achat d'une saleuse ;
  - o secrétariat de mairie : achat d'un ordinateur et d'un écran ;

- panneaux de signalisation : achat à faire ;
- composteurs : achat pour les habitants ;
- achat de 5 bacs à fleurs pour empêcher les camions de se garer à certains endroits ou de tout autre moyen dissuasif.

### Séance du 18 juin 2019 :

- *Le Maire rappelle à l'assemblée que le législateur a confié aux Centres de Gestion la mission de recruter des fonctionnaires ou des contractuels affectés à des missions temporaires. C'est pourquoi, pour pallier aux éventuelles absences dans les collectivités et établissements publics ou pour faire face à un besoin temporaire, le Maire pourra solliciter une mission de remplacement ou une mission temporaire auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Ardennes. Le personnel mis à disposition sera placé sous l'autorité fonctionnelle du Maire. La collectivité remboursera au Centre de Gestion :*
  - *le salaire au 1er échelon du grade de l'agent remplacé dans le cas d'une mission de remplacement OU le salaire au 1er échelon du grade proposé par la collectivité ou l'établissement public en fonction des missions confiées à l'agent et soumis à la validation du Centre de Gestion dans le cas d'une mission temporaire ainsi que les charges sociales afférentes majorés de 8% au titre des frais de gestion,*
  - *les frais de déplacement (nombre de kilomètres réels parcourus),*
  - *les avantages sociaux (éventuels).*

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention avec le Centre de Gestion.
- Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :
  - décide de remplacer l'ordinateur (unité centrale, clavier et souris) et l'écran de l'ordinateur du secrétariat de mairie qui n'a plus une puissance suffisante pour permettre la bonne exécution des tâches administratives,
  - décide d'acheter également un casque audio et un disque dur externe 1 To, le logiciel OFFICE et un anti-virus,
  - accepte la proposition de l'entreprise ARDECLIC de Tagnon pour :
    - le remplacement de l'ordinateur et de l'écran du secrétariat de mairie (par un ordinateur DELL Inspiron i5 – SSD 128 Go + disque dur interne 1 To sous Windows 10 PRO 64 bits avec un écran de 24 pouces et pour l'achat d'un disque dur externe d'1 To, d'un casque audio, du logiciel OFFICE et d'un anti-virus pour un coût prévisionnel de **1 300 €**,
    - pour le transfert des données de l'ancien poste pour un coût prévisionnel de **240 €** (maxi 2 fois 4 heures à 120 €).

- **Décision Modificative n°1** : à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de prendre une somme de **300,00 €** au compte 020 « dépenses imprévues » de la section d'investissement pour l'affecter en dépenses d'investissement au compte 2183 opération 194 « achat d'un ordinateur et d'un écran ».
- Dans le cadre du remplacement de l'ordinateur du secrétariat de mairie, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le devis de la société SEGILOG / BERGER-LEVRAULT de La Ferté Bernard (72) pour le transfert des données SEGILOG avec le paramétrage, les essais et les contrôles vers le nouveau poste de travail. Le coût prévisionnel s'élève à la somme de **300,00 € TTC** (soit 250,00 € HT).
- Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité décide de prendre la décision modificative n°1 du budget annexe « Lotissement 'Le Moulin' » suivante : inscription d'une somme de **1 000,00 €** en dépenses de la section de fonctionnement au compte 6045 « achats d'études, prestations de services (terrains à aménager) » sans besoin de recettes en contrepartie.
- À l'unanimité, le Conseil Municipal :
  - o décide de l'achat à la Société KODEN, agence de Charleville-Mézières (08) ou Reims (51) d'un photocopieur numérique CANON IR Adance C 3525i et le logiciel e-copy PDF Pro, pour une somme de 6 500,00 € HT (**7 800,00 € TTC**) à laquelle il faut ajouter le forfait installation et mise en configuration pour une somme de 225 € HT (**270 € TTC**). Le coût total s'élève à 6 725 € HT (soit **8 070,00 € TTC**) qui n'est pas inscrit au budget 2019.
  - o d'autoriser le Maire à signer les nouveaux contrats Netservice CANON (forfait annuel de 140 € HT (**168 € TTC**) lié à l'assistance informatique du matériel et de maintenance.
- **Décision modificative n°2** : prélèvement d'une somme de **8 100 €** au compte 022 « dépenses imprévues en fonctionnement », pour créditer cette somme sur le compte 2183 opération 200 « achat d'un photocopieur CANON IRA C3525i » en dépenses d'investissement via les comptes en dépenses de fonctionnement 023 « virement à la section d'investissement » et en recettes d'investissement 021 « virement de la section de fonctionnement ».
- À l'unanimité, l'Assemblée Municipale décide de ne pas valider cet avenant au contrat d'assurance de protection juridique souscrit par la commune auprès de JURIDICA, la société de protection juridique du Groupe AXA.

- À la majorité (pour :11, contre :0, abstention :1), le Conseil accepte le devis de l'entreprise MEAZZA Marbrerie Taille de Pierre, de Mundolsheim (67) pour la fourniture et pose d'un Lunatio deux supports biface 6 cases de 3 urnes (en granit Rosé de Senones (Vosges) avec cases et tablettes en granit noir Jazberg) pour la somme prévisionnelle de :
  - o **4 514,40 € TTC** (3 762,00 € HT) pour la fourniture,
  - o **2 674,80 € TTC** (2 229,00 € HT) pour la pose.
 Soit un total prévisionnel de **7 189,20 € TTC** (soit 5 991,00 € HT).
  
- Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de retenir l'entreprise REGNIER TP de Château-Porcien (08) :
  - o pour réaliser le busage du fossé le long des riverains du n° 11 ruelle Suttin sur 42 mètres linéaires afin d'éviter les odeurs et l'eau stagnante pour un coût prévisionnel de 2 813,60 € HT soit **3 376,32 € TTC** ;
  - o pour réaliser le busage des fossés de la ruelle Suttin à Chevrières sur 40 mètres linéaires pour reboucher les fossés situés devant les nouvelles maisons individuelles aux n° 10 et 12 ruelle Suttin pour un coût prévisionnel de 6 670,00 € HT soit **8 004,00 € TTC** ;
  - o pour réaliser la construction de trottoirs ruelle Suttin sur 148 mètres linéaires devant les maisons individuelles pour un coût prévisionnel de 23 619,60 € HT soit **28 343,52 € TTC** ;
  - o pour réaliser la réfection du réseau d'assainissement pluvial rue du Pont Taillard et grand'rue pour un coût prévisionnel de 18 017,76 € HT soit **21 621,31 € TTC**.
  
- À l'unanimité, l'Assemblée Délibérante décide de retenir l'entreprise SOGESSAE de Reims (51) pour réaliser le curage de toutes les canalisations des eaux pluviales (EP) de la Commune plus particulièrement rue du Pont Taillard et grand'rue pour un coût prévisionnel se décomposant comme suit :
  - un forfait de 1 100,00 € HT/jour (estimatif à 4 jours),
  - si besoin : prise en charge, acheminement et déversement des sables de curage sur site agréé 270,00 € HT/voyage,
  - si besoin : traitement des sables de curage sur site agréé 140,00 € HT/tonne,
  - Le taux de TVA est de 10,00 %.
  
- À l'unanimité le Conseil décide de retenir l'entreprise S.A.S. FERRARI de Rethel (08) pour réaliser la démolition de la grange et des annexes de la maison sise 14 rue du Bout Haut pour un coût prévisionnel se décomposant comme suit, un forfait de 28 600,00 € HT, si option : réalisation d'un diagnostic amiante avant démolition 750,00 € HT, soit un coût total de 29 350,00 € HT (soit **35 220,00 € TTC**).

- À l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le devis de la Société MARQUAGE-KELLER, de Poix-Terron (08) pour la fourniture de divers panneaux de signalisation pour un montant prévisionnel de (831,00 € HT) **997,20 € TTC**.
- Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal refuse à toutes sociétés de poursuivre leurs études d'implantation de projets éoliens sur le territoire de la commune jusqu'à la fin cette mandature.
- Monsieur le Maire fait part de l'embauche de Monsieur PARAPEL Dominique sur le poste d'employé communal à temps non complet de 32 heures par un contrat aidé de droit privé subventionné à 60 % par l'Etat sur 26 heures.

### Séance du 3 octobre 2019 :

- Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal sollicite, auprès de la Communauté de Communes du Pays Rethélois, le versement du fonds de concours dédié à la réalisation des Agendas D'Accessibilité Programmé à hauteur de 30 % du montant de la facture.
- **Décision modificative n°3** : prélèvement d'une somme de **750,00 €** au compte 020 « dépenses imprévues en investissement » pour créditer cette somme au chapitre 21 sur le compte 21318 opération 185 « mise aux normes des WC de la salle des fêtes Pierre LEDOUBLE » en dépenses d'investissement.
- **Décision modificative n°4** : pour solder le lot n°3 : bardage concernant le marché de la construction de la salle socioculturelle à vocation multiple comme suit : prélèvement d'une somme de **1 653,00 €** au compte 022 « dépenses imprévues en fonctionnement », pour créditer cette somme sur le compte 2313 opération 163 « salle socioculturelle à vocation multiple » en dépenses d'investissement via les comptes en dépenses de fonctionnement 023 « virement à la section d'investissement » et en recettes d'investissement 021 « virement de la section de fonctionnement ».
- **Décision modificative n°5** : inscription d'une somme de **26 600,00 €** en recettes d'investissement au compte 024 « produits de cessions » pour débiter cette somme sur :
  - le compte 204412 « Subventions d'équipement en nature - Bâtiments et installations » pour **24 515,00 €** en dépenses d'investissement,
  - le compte 2111 opération 143 « échange terrains avec HABITAT08 lieudit les Grandes Fâches » pour **2 085,00 €** en dépenses d'investissement.

- *Monsieur le Maire présente le devis de nettoyage des gouttières de l'église et de l'entretien de la toiture de la mairie (avec location d'une nacelle) des Ets COLLIGNON de Novy-Chevrières pour un coût estimatif de 3 120 € TTC.*

Le Conseil Municipal, à la majorité, demande l'élaboration d'un deuxième devis et charge Monsieur Bruno LEFEVRE de cette opération.

- Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de conclure pour un an (du 01/01/2020 au 31/12/2020) le(s) contrat(s) d'assurances statutaire pour les agents CNRACL et IRCANTEC de la commune auprès de la compagnie d'Assurances AXA (GALLOIS Nathalie de Rethel(08) – conditions générales n°705744.03.2019) pour couvrir les risques :
  - o pour CNRACL : décès + accident de travail + maladie professionnelle + maladie ordinaire au taux de 3,79 % ;
  - o pour IRCANTEC : accident de travail + grave maladie + maternité / adoption / paternité + maladie ordinaire avec franchise de 15 jours par arrêt au taux de 1,35 %.
 Le(s) contrat(s) est (sont) géré(s) en capitalisation sans limite de durée.
- Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas adhérer à cette convention VIGIFONCIER (*outil informatique permettant d'accéder aux informations de veille foncière sur le territoire communal et d'avoir un référentiel de prix du foncier sur plusieurs années. La tarification de l'accès à ces données est de 150 € HT par an.*)
- À la majorité (pour : 7, contre : 4, abstention : 4), le Conseil Municipal décide :
  - o de demander le concours du receveur pour assurer des prestations de conseil,
  - o d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 75 % par an,
  - o que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée :
    - du 1er janvier 2019 au 31 mars 2019 à Monsieur THIERUS François, adjoint du receveur municipal, faisant l'intérim en attendant la nomination d'un nouveau receveur municipal,
    - à compter du 1er avril 2019 à Monsieur MAUGERARD Florent, nouveau receveur municipal et ce pour la durée du mandat.

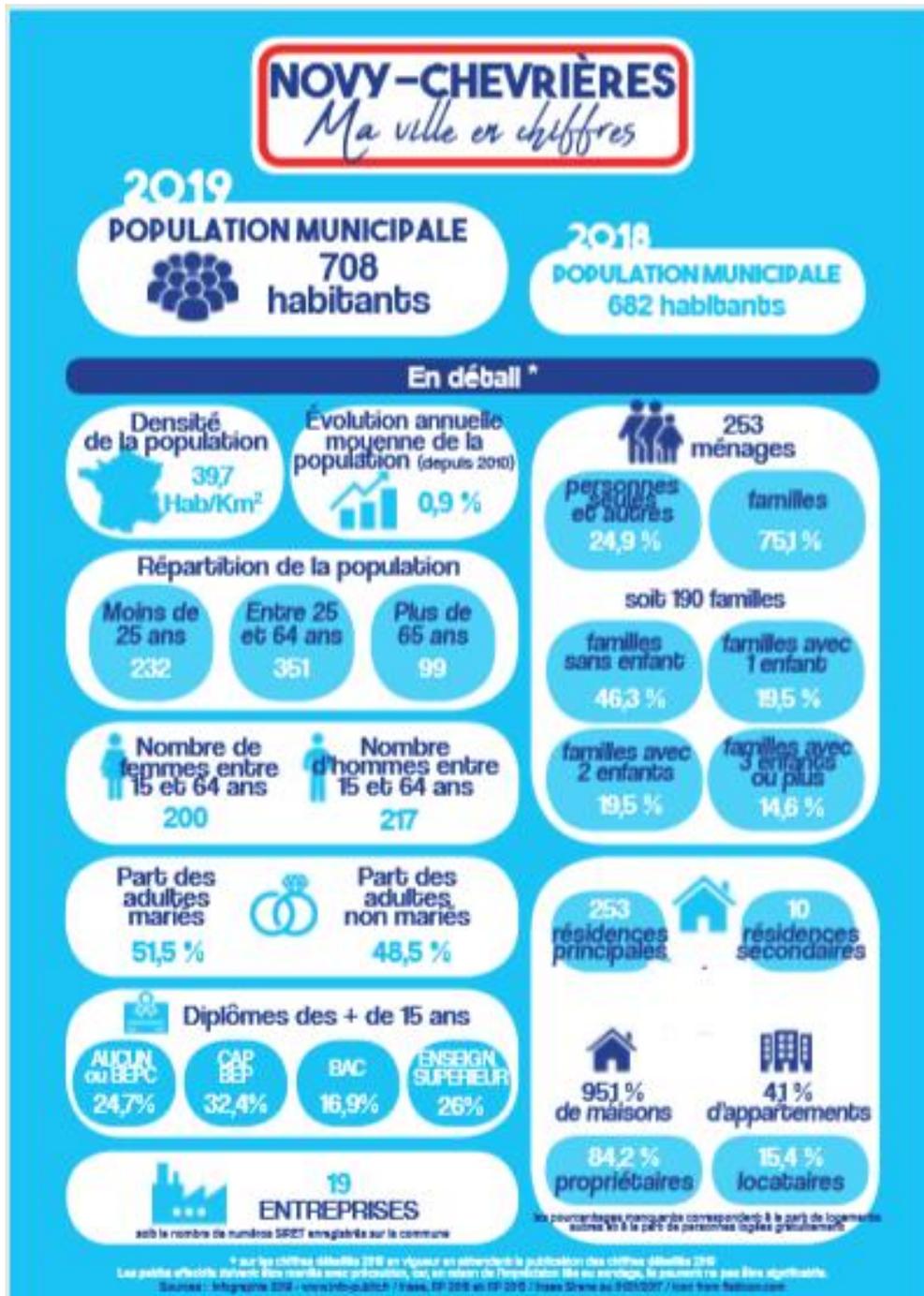
- Suite à une erreur sur le montant des restes à recouvrer à transférer à la commune dans le dossier concernant le « transfert de la compétence Eau » à la Communauté de Communes du Pays Rethélois, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ce correctif de **587,34 €** et non de 381,10 €. Par conséquent, le total des restes à recouvrer s'élève à **2 852,54 €** au lieu de 2 646,30 €.

- À l'unanimité, le Conseil Municipal décide de vendre à Monsieur RENAUDIN et Madame LEROUX, la parcelle de terrain à bâtir du lotissement « le Moulin » sise n° 95 route de Charleville cadastrée section AC n°146 d'une superficie de 1 253 m<sup>2</sup> à **35,00 € HT le mètre carré** soit une somme totale de 43 855,00 € HT soit **52 626,00 € TTC** hors frais de notaire qui seront à la charge de l'acquéreur et de confier la vente à la SCP BETTINGER & GRIMOD, notaires à Rethel.
- Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :
  - o charge le Maire de prendre contact avec l'Association Foncière de Novy-Chevrières pour autoriser la Commune à rejeter les eaux de l'assainissement pluvial issues en partie de la RD21 dans le fossé d'assainissement n°7 cadastré section YB n°11 ;
  - o autorise, après l'accord de l'Association Foncière de Remembrement de Novy-Chevrières, Monsieur le Maire à signer, avec Madame GIBOUT épouse VADEZ Simone, la convention de servitudes pour l'autorisation de passage en terrain privé d'une canalisation de collecte d'eaux pluviales de diamètre 400 mm entre le chemin rural communal dit « de Molot » vers le fossé d'assainissement n°7 (cadastré section YB n° 11 appartenant à l'AF de Remembrement de Novy-Chevrières).
- L'Assemblée Municipale décide de retenir l'entreprise REGNIER TP de Château-Porcien (08) pour réaliser les travaux complémentaires de l'aménagement de la ruelle Suttin pour un coût prévisionnel de 4 191,60 € HT soit **5 029,92 € TTC**.

### Séance du 23 décembre 2019 :

- En prévision de la création d'une nouvelle entrée pour la cour de l'école et du besoin d'un nouvel éclairage pour cette dernière ainsi que pour le terrain de tennis, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, l'étude de la FDEA : à savoir un chiffrage de 7 922,74 € HT dont 3 533,37 € de subvention soit pour la commune **5 973,92 € TTC** et une maîtrise d'œuvre de **396,14 €**.
- Suite au transfert de la compétence Eau à la Communauté de Communes du Pays Rethémois, les comptes laissent apparaître un résultat de fonctionnement de **34 936,37 €** et un résultat d'investissement de **3 242,72 €**.  
À l'unanimité, le Conseil Municipal décide :
  - o de reverser le résultat d'investissement à la CCPR,
  - o de prélever, sur le fonctionnement, la somme de **10 000 €** pour l'installation de nouvelles bornes à incendie,
  - o de reverser le reste du fonctionnement soit **24 936,37 €** à la CCPR.

- Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'acheter auprès de la société BARTHÉLÉMY, 160 composteurs de 400 l. et 2 composteurs de 600 l. pour le cimetière, pour un montant de 5 711,02 € HT soit **6 853,22 € TTC**.
- Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité décide de prendre la décision modificative n°2 du budget annexe « Lotissement 'Le Moulin' » suivante : inscription d'une somme de **4 200,00 €** en dépenses de la section d'investissement pour le règlement de l'eau.
- Au 1<sup>er</sup> janvier 2020, il fait état que la commune compte 744 habitants.



**Fixation des tarifs de location pour l'année 2020 :**

À l'unanimité, le Conseil décide, pour l'année 2020, de maintenir les tarifs comme suit :

***Salle Pierre LEDOUBLE***

- contribuables de Novy-Chevrières 145 €
- non contribuables de Novy-Chevrières 220 €
- réunions et colloques 95 €
- vins d'honneur 45 €
- mise à disposition suite à un décès :
  - pour les habitants de Novy-Chevrières gratuit
  - pour les personnes de l'extérieur 45 €
- le couvert 0,62 €
- le percolateur 5,00 €



***Location d'une table et deux bancs*** 5 €

**Fixation des tarifs concernant le cimetière et le columbarium pour l'année 2020 :**

À l'unanimité, le Conseil décide de maintenir pour 2020 les tarifs comme suit :

***Pour le cimetière de Novy-Chevrières***

- une concession cinquantenaire 70 €

***Pour le columbarium de Novy-Chevrières***

- des concessions pour les cases et cavurnes
  - cases (de trois urnes maximum)
    - concession trentenaire 900 €
    - concession cinquantenaire 1 200 €
  - cavurnes (de quatre ou cinq urnes maximum)
    - concession trentenaire 1 200 €
    - concession cinquantenaire 1 600 €
- de la dispersion des cendres dans le jardin du souvenir 40 €



# Le compte administratif 2018

## 1. Le Cadre général du compte administratif :

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées pour l'année 2018. Le compte administratif a été voté le 4 avril 2019 par le conseil municipal.

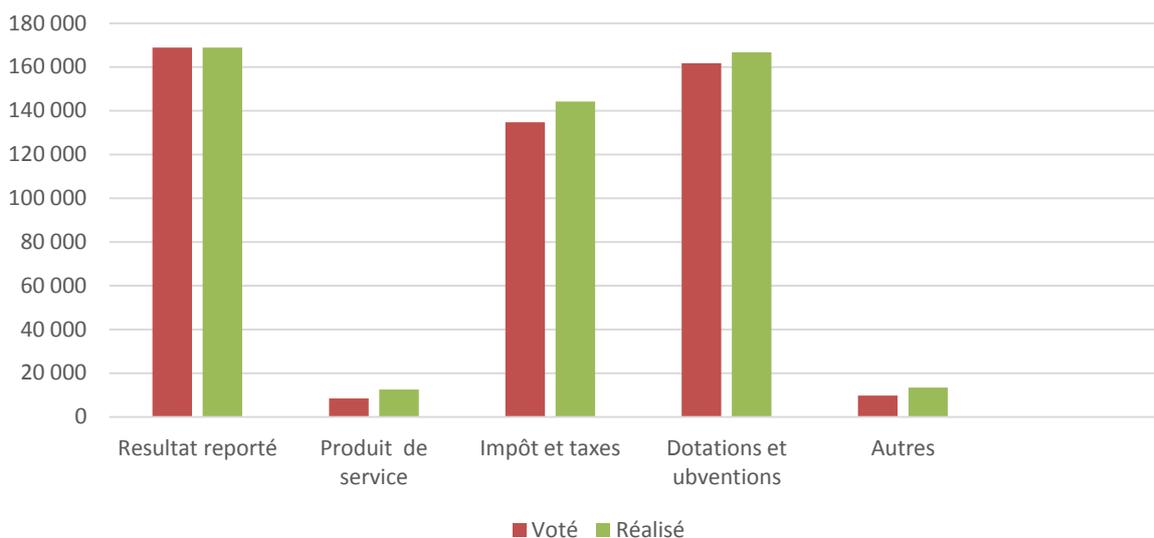
## 2. Le compte administratif principal :

### 2.1. Section de fonctionnement :

Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien. La section fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant des services communaux.

#### 2.1.1. Les recettes :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des locations communales, des produits des impôts communaux (taxe habitation – taxes sur le foncier bâti et non bâti), des dotations de l'État, de l'attribution de compensations reçues et de diverses subventions ainsi que le report de l'année précédente.



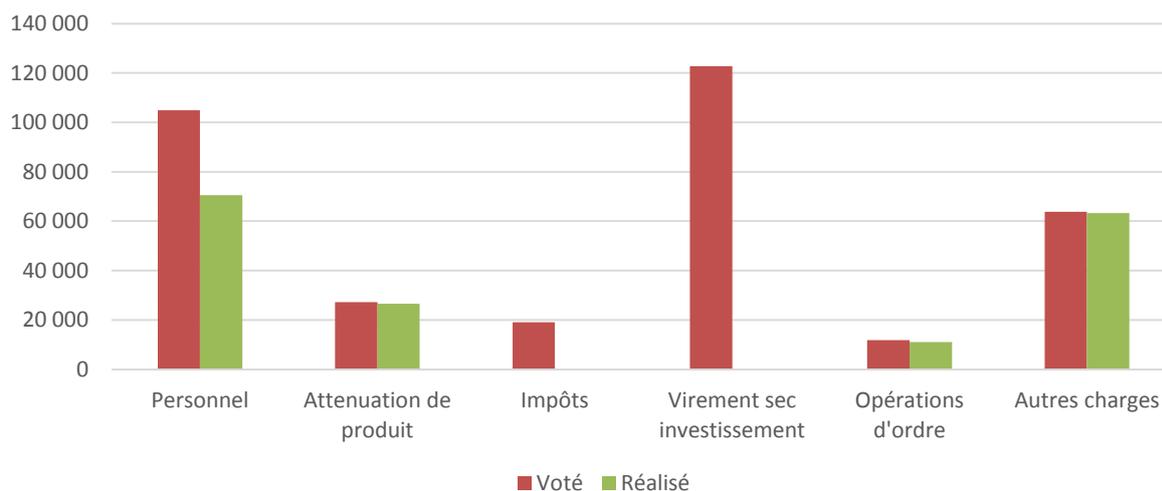
#### 2.1.2. Les dépenses :

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les dépenses à caractère général regroupant pour l'essentiel les charges de fonctionnement de la collectivité et des services : eaux, électricité, téléphone, chauffage, carburants, fournitures administratives, travaux d'entretien des bâtiments, entretien de voirie et des réseaux, impôt et taxes, primes d'assurances, contrats de maintenance, entretien des biens mobiliers et des véhicules... La volonté est de maîtriser ces charges de fonctionnement courantes.

Les charges de personnel sont en progression par rapport au budget 2018. Elles sont liées à la création d'un poste d'employé communal en 2019 et au remboursement à la Communauté de Commune du Pays Rethélois du salaire partiel d'une adjointe technique pour 8h par semaine non réclamé depuis trois ans.

Les charges de gestion courante concernent le versement des indemnités aux élus, le contingent au service incendie, la subvention au CCAS, les subventions aux associations et les charges financières.

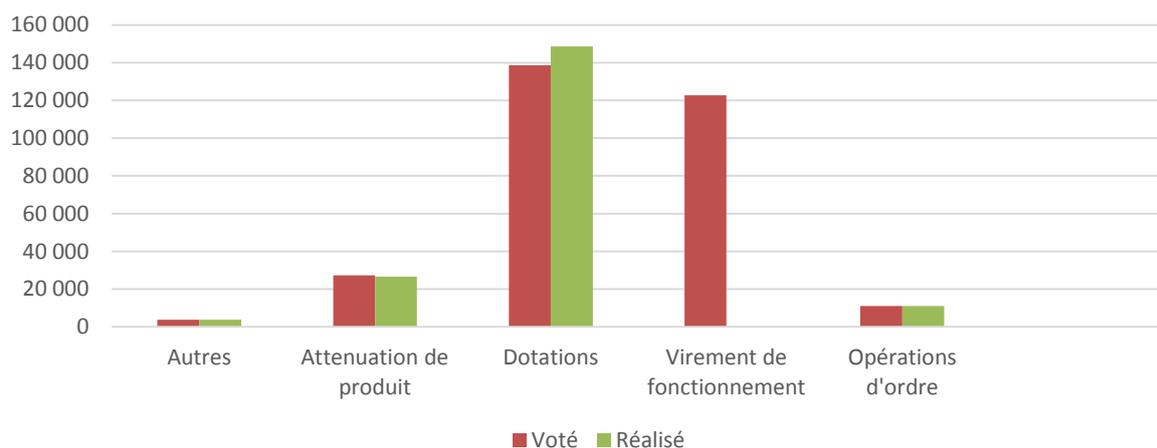
Le virement à la section d'investissement pour financer des opérations.



## 2.2. Section d'investissement :

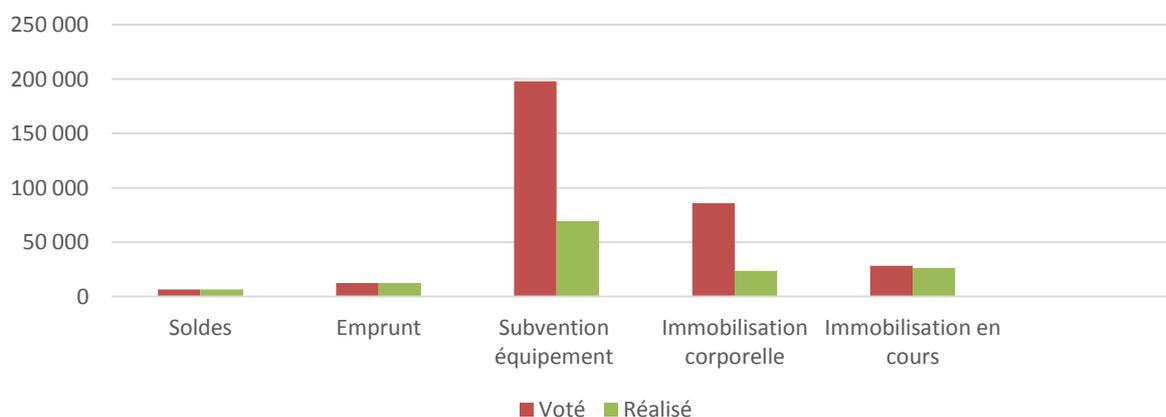
### 2.2.1. Les recettes :

Elles sont constituées principalement par des subventions, du FCTVA et de la taxe d'aménagement, du virement de la section fonctionnement, du solde d'exécution de la section d'investissement reporté et des produits de cessions.



### 2.2.2. Les dépenses :

Elles sont constituées principalement par les subventions d'équipement, les immobilisations corporelles et le capital d'emprunt.



# Le budget communal 2019

## 1. Le Cadre général du budget :

L'article L2313.1 du Code général des collectivités territoriales ne prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation : elle sera disponible sur le site internet communal [www.novy.chevrières.fr](http://www.novy.chevrières.fr)

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2019. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le 1er acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'état dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget pour la période du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2019 a été voté le 4 avril 2019 par le Conseil. Il a été établi avec la volonté de :

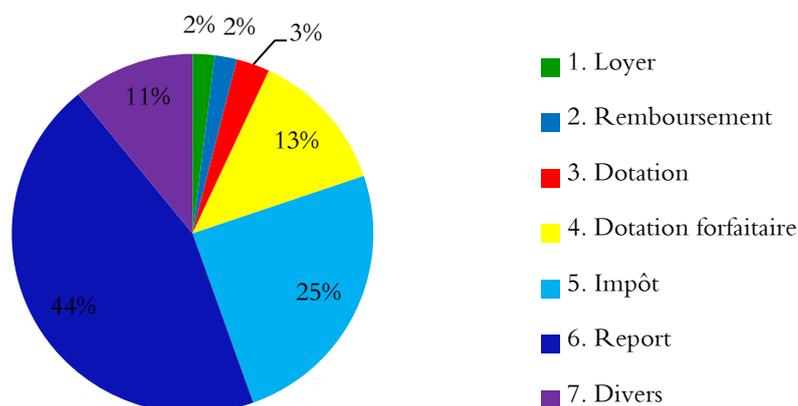
- maîtriser les dépenses
- de ne pas augmenter la fiscalité
- de poursuivre les projets engagés.

## 2. Budget principal :

### 2.1. Section de fonctionnement pour 542 426 € :

#### 2.1.1. Les recettes :

### Recettes de fonctionnement



Le produit des services.

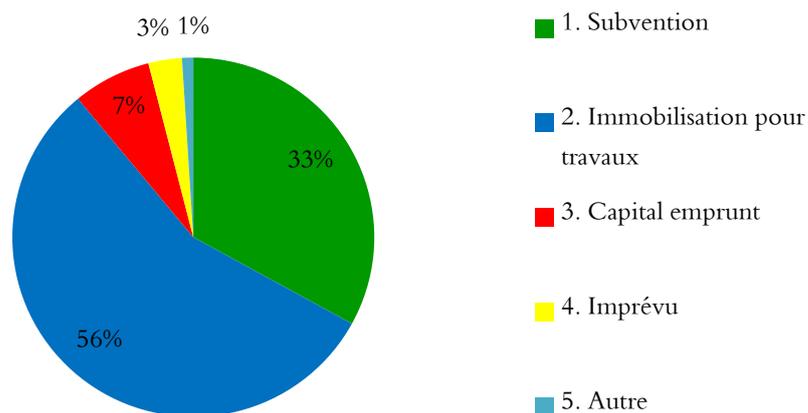
Les dotations et participations sont composées principalement de :

- la dotation forfaitaire, des allocations versées par l'état, des dotations compensatrices,
- des revenus des immeubles : il s'agit principalement des loyers des logements communaux et la location de la salle des fêtes Pierre LEDOUBLE,

- des impôts et taxes, en très légère diminution de 0.7% par rapport à l'an dernier. Ce poste est composé :
  - du produit des taxes foncières et de la taxe d'habitation,
  - du produit de la taxe sur les pylônes,
  - du report du résultat fonctionnement de 2018.

### 2.1.2. Les dépenses :

## Dépenses de fonctionnement



Les charges à caractère général regroupent pour l'essentiel les charges de fonctionnement de la collectivité et des services : eaux, électricité, téléphone, chauffage, carburants, fournitures administratives, travaux entretien des bâtiments, entretien de voirie et des réseaux, impôts et taxes, primes assurances, contrats de maintenance, entretien des biens mobiliers et des véhicules... La volonté est de maîtriser ces charges de fonctionnement courantes.

Les charges de personnel sont en progression par rapport au budget 2018. Elles sont liées à la création d'un poste d'employé communal en 2019 et au remboursement à la Communauté de Commune du Pays Rethélois du salaire partiel d'une adjointe technique pour 8h par semaine non réclamé depuis trois ans.

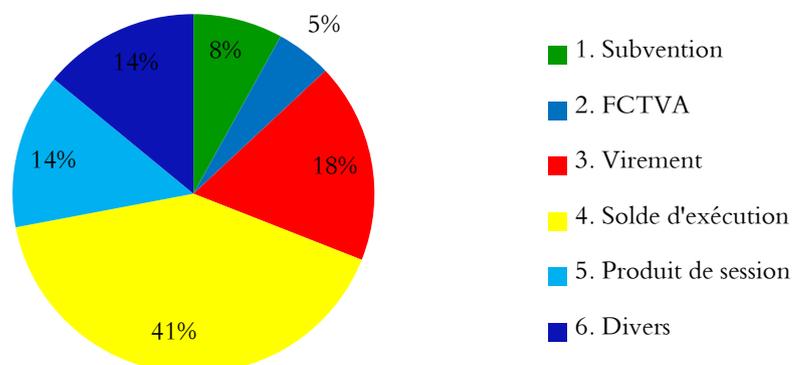
Les charges de gestion courante : le versement des indemnités aux élus, le contingent au service incendie, la subvention au CCAS, les subventions aux associations, les charges financières (ce poste comprend essentiellement le remboursement des intérêts de la dette, le remboursement des intérêts d'emprunt n° 00001153084).

Le virement à la section d'investissement pour financer des opérations.

## 2.2. Section d'investissement pour 182 188 € :

### 2.2.1. Les recettes :

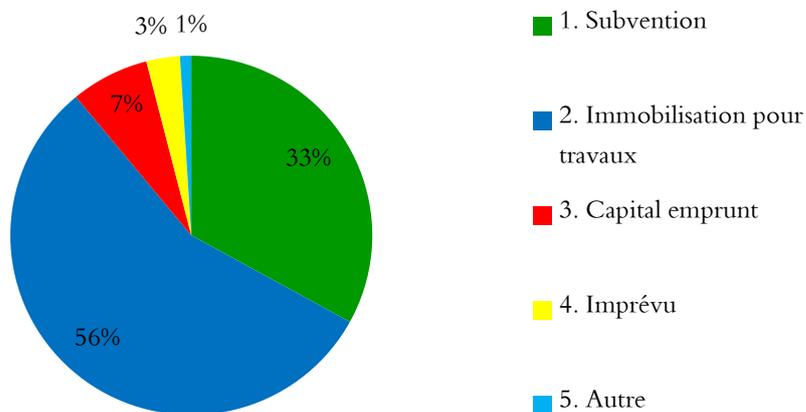
#### Recettes d'investissement



Elles sont constituées principalement par des subventions, du FCTVA et de la taxe d'aménagement, du virement de la section fonctionnement, du solde d'exécution de la section d'investissement reporté, des produits de cessions.

### 2.2.2. Les dépenses :

#### Dépenses d'investissement



#### *Les dépenses d'investissement s'équilibrent avec les recettes*

Elles sont constituées principalement par les subventions d'équipement, des immobilisations corporelles, du capital de l'emprunt, des dépenses imprévues.

Les principaux postes sont :

- opérations : Équipements du cimetière pour 7 200 €, travaux sur bâtiments publics pour 10 000 €, travaux de voirie pour 30 000 €, réalisation d'assainissement pluvial pour 41 400 €.

## Les Élus Municipaux depuis la Libération

### 6 Décembre 1944 :

Sur l'avis du comité départemental de libération en date du 28 novembre 1944.

Sont nommés comme conseillers municipaux :

- STÉVENIN Albert, GOFFART Jules, VALENTIN Gustave, BOURNELLE Eugène, GIOT Charles Léon, CHANONIER Fernand, MEUNIER Kleber, PILARD Jean-Pierre, HEULLY Camille, DURIEUX Lucien, CHAUSSON Marie.

Sont radiés :

- PILLIÈRE Gustave, BOUILLARD Paul, FOUQUET Jules, LILLETTE Robert, BOUILLARD Pierre, LUDINARD Paul.

**Séance du 10 décembre 1944** est élu maire au deuxième tour M. STÉVENIN Albert, comme adjoint M. GIOT Charles Léon.



### Élections des 19 et 26 octobre 1947 :

Sont élus comme conseillers municipaux :

- GOFFART Jules, BOURNELLE Eugène, STÉVENIN Albert, GIOT Charles Léon, CHANONIER Fernand, HEULLY Camille, CHAUSSON Marie, DURIEUX Lucien, LILLETTE Robert, VALENTIN Gustave, ADAM Hector, STOCHEMENT Émile, LALING Eugène.

**Séance du 2 Novembre 1947** est élu maire M. STÉVENIN Albert, comme adjoint M. GIOT Charles Léon.

### Élections des 26 avril et 3 mai 1953 :

Sont élus comme conseillers municipaux :

- HEULLY Camille, CHANONIER Fernand, GIOT Charles Léon, DURIEUX Lucien, LILLETTE Robert, ADAM Hector, VADEZ Marc, DENNEVAL Rose, JUSTIN René, MASSET André, LEDOUBLE Pierre, LIVOIR Pierre, GELÉE André.

**Séance du 10 mai 1953** est élu maire au deuxième tour M. VADEZ Marc, M. LILLETTE Robert ayant refusé le mandat au premier tour, comme adjoint M. ADAM Hector.

### Élections des 8 et 15 mars 1959 :

Sont élus comme conseillers municipaux :

- LILLETTE Robert, VADEZ Marc, JUSTIN René, LEDOUBLE Pierre, CHANONIER Fernand, DENNEVAL Rose, PILLIÈRE Jean, STOCHEMENT Jean, HEULLY Jean, DEBARNOT Émile, LACROIX Emile, LIVOIR Pierre, LIMOGE René.

**Séance du 21 mars 1959** est élu maire au deuxième tour M. VADEZ Marc, M. LILLETTE Robert ayant refusé le mandat au premier tour, comme adjoint M. LILLETTE Robert.

### Élections des 14 et 21 mars 1965 :

Sont élus comme conseillers municipaux :

- LILLETTE Robert, JUSTIN René, LEDOUBLE Pierre, DEBARNOT Émile, STOCHEMENT Jean, LACROIX Émile, PILLIÈRE Marius, HEULLY Jean, BRICK Henry, LIVOIR Pierre, VADEZ Marc, CHANONIER Fernand, LIMOGE René.

**Séance du 26 mars 1965** est élu maire M. VADEZ Marc, comme adjoint M. LILLETTE Robert.

### Élections des 14 et 21 mars 1971 :

Sont élus comme conseillers municipaux :

- LILLETTE Simon, LUDINART Jean, DEBARNOT Émile, BRICK Henri, CHANONIER Fernand, DOMMELIER Henri, LEBRUN Jean-Claude, VADEZ Marc, LIVOIR Pierre, HEULLY Jean, FOURNET Michel.

**Séance du 26 mars 1971** est élu maire M. VADEZ Marc, comme adjoint M. LILLETTE Simon.

### Élections des 13 et 20 mars 1977 :

Sont élus comme conseillers municipaux :

- FOURNET Michel, CHANONIER Fernand, DEBARNOT Jean-Marie, LUDINARD Jean, BLANGUERIN Michel, STÉVENIN Raymond, LILLETTE Simon, HEULLY Jean, SINGEVIN Hilaire, VALENTIN Francis VADEZ Marc.

**Séance du 25 mars 1977** est élu maire M. FOURNET Michel, comme premier adjoint M. CHANONIER Fernand et deuxième adjoint M. DEBARNOT Jean-Marie.

### Élections du 6 mars 1983 :

Sont élus comme conseillers municipaux :

- FOURNET Michel, LUDINART Jean, VAILLANT Bernard, LELANDAIS Jean-Marc, FAYNOT Michel, TOMASZWESKI Joseph, VALENTIN Francis, BÉGUIN Yves, HEULLY Jean, DEBARNOT Jean-Marie, COSPIN Pierre, STÉVENIN Nadine, SANG René, PERRIER Nathalie, UNDREINER Guy.

**Séance du 11 mars 1983** est élu maire M. FOURNET Michel, comme premier adjoint M. DEBARNOT Jean-Marie, deuxième adjoint M. BÉGUIN Yves, troisième adjoint M. VAILLANT Bernard, quatrième adjoint M. FAYNOT Michel.

### Élections du 12 mars 1989 :

Sont élus comme conseillers municipaux :

- FOURNET Michel, ROCHE Michel, COSPIN Pierre, VALENTIN Francis, VAILLANT Bernard, TOMASZWESKI Joseph, WAGNER Roger, FONTAINE Ghislain, STÉVENIN Nadine, BÉGUIN Yves, LÉONARD Pascal, DEBARNOT Jean-Marie, UNDREINER Guy, FAYNOT Bernadette, DIDIER Jean Marie.

**Séance du 17 mars 1989** est élu maire M. FOURNET Michel, comme premier adjoint M. BÉGUIN Yves, deuxième adjoint Mme STÉVENIN Nadine.

### Élections du 11 juin 1995 :

Sont élus comme conseillers municipaux :

- ROCHE Michel, FOURNET Michel, WAGNER Roger, VALENTIN Francis, VIOLET Odette, JACQUOT Madeleine, STÉVENIN Bernard, COSPIN Pierre, BÉGUIN Yves, STÉVENIN Nadine, JUPPIN Jean-Marie, TOMASZWESKI Joseph, LE PEUC'H Régis, LAVERGNE Florence, UNDREINER Guy.

**Séance du 16 juin 1995** est élu maire M. FOURNET Michel, comme premier adjoint M. BÉGUIN Yves, deuxième adjoint Mme STÉVENIN Nadine, troisième adjoint M. WAGNER Roger.

### Élections du 11 mars 2001 :

Sont élus comme conseillers municipaux :

- LEFÈVRE Bruno, CAILLE Daniel, COSPIN Pierre, LE PEUC'H Régis, VIOLET Odette, VALENTIN Francis, SIMON Christine, JACQUOT Madeleine, STÉVENIN Bernard, WAGNER Roger, FOURNET Michel, LAVERGNE Florence, BÉGUIN Yves, STÉVENIN Nadine, UNDREINER Guy.

**Séance du 16 mars 2001** est élu maire M. FOURNET Michel, comme premier adjoint M. BÉGUIN Yves, deuxième adjoint Mme STÉVENIN Nadine, troisième adjoint M. WAGNER Roger.

### Élections du 9 mars 2008 :

Sont élus comme conseillers municipaux :

- VIOLET Odette, SCHWEITZER Isabelle, CAILLE Daniel, COUYET Nicole, COSPIN Pierre, GEOFFROY Céline, SIMON Christine, BÉGUIN Yves, LEFÈVRE Bruno, STÉVENIN Bernard, ÉVRARD Frédérique, LAVERGNE Florence, FOURNET Michel, MAYOT Régis, UNDREINER Guy.

**Séance du 14 mars 2008** est élu maire M. FOURNET Michel, comme premier adjoint M. BÉGUIN Yves, deuxième adjoint M. MAYOT Régis.

### Élection complémentaire du 30 janvier 2011 suite au décès du maire :

Sont réinstallés comme conseillers municipaux :

- VIOLET Odette, SCHWEITZER Isabelle, CAILLE Daniel, COUYET Nicole, COSPIN Pierre, GEOFFROY Céline, SIMON Christine, BÉGUIN Yves, LEFÈVRE Bruno, STÉVENIN Bernard, ÉVRARD Frédérique, MAYOT Régis, UNDREINER Guy.

Sont élus comme nouveaux conseillers municipaux :

- LE PEUC'H Régis, LEJEUNE Thierry.

**Séance du 4 février 2011** est élu maire M. BÉGUIN Yves, comme premier adjoint Mme COUYET Nicole, deuxième adjoint M. CAILLE Daniel.

### Élections du 23 mars 2014 :

Sont élus comme conseillers municipaux :

- DOMMELIER Benoit, CAILLE Daniel, VIOLET Odette, SCHWEITZER Isabelle, BÉGUIN Yves, FONTAINE Christophe, SIMON Christine, LE PEUC'H Régis, MALVY Noëlle, LAMBOT Jean Pierre, STÉVENIN Bernard, LEDOUBLE Jérôme, LE PEUC'H Kévin, LOZINGOT Sylvie, LEFÈVRE Bruno.

**Séance du 23 mars 2014** est élu maire M. BÉGUIN Yves, comme premier adjoint M. CAILLE Daniel, deuxième adjoint M. LEFÈVRE Bruno, troisième adjoint M. LE PEUC'H Régis.



POUR LA SUITE RENDEZ-VOUS AU 15 MARS 2020

## Le C.C.A.S.

### La composition du C.C.A.S. :

- Président : Yves BEGUIN ;
- Vice-président : Régis LEPEUC'H
  
- Membres élus : Odette VIOLET, Sylvie LOZINGOT, Christophe FONTAINE et Kévin LEPEUC'H
- Membres non élus : Émilie POTET, Cloé PROMPT, Carole THIEBAUT, Hervé ROGISSART et Pierre COSPIN

Cette année, notre commune compte 89 bénéficiaires du colis dont 23 couples. Les membres du CCAS sont allés traditionnellement à leur rencontre à Pâques et à Noël.

C'est l'occasion de discuter un moment, de prendre de leurs nouvelles, de recueillir leurs préoccupations. L'essentiel reste la visite, le colis n'est finalement qu'un prétexte.

*Nous saluons chaleureusement M. JACQUOT et Mme RUIN, les doyens de notre village.*

Nous remercions M. René LEJEUNE de s'être prêté au jeu de la photo lors de la visite de Cloé pour le colis de Noël. Cette année encore René fut ravi de la visite et de la composition du colis.



Les achats et la confection des colis sont assurés par Régis et Odette en relation avec le magasin CARREFOUR de Rethel.

La distribution est assurée par Emilie, Cloé, Carole, Hervé, Odette, Sylvie, Christophe, Kévin et Régis.

## Association Foncière

### Le membre de Droit :

- le Maire de la commune

### Les propriétaires désignés par le Conseil Municipal :

Louis CAMU, Pierre COSPIN, Benoît DOMMELIER, Joël GESSON, Xavier GILLET, James VADEZ

### Les propriétaires désignés par la Direction Départementale des Territoires :

Yvon DOMMELIER, Michel LUDINARD, Gérard PUJO, Éric RÉMOND, Hervé ROUGET, Bernard STÉVENIN

### Le bureau :

- Président : James VADEZ
- Vice-président : Éric RÉMOND
- Secrétaire : Michel LUDINARD

Cette année, un lourd investissement a été nécessaire pour l'entretien des chemins communaux par l'achat de 660 tonnes de cailloux.

Ils ont été livrés, étendus et cylindrés par l'entreprise RICHARD, avec l'aide des membres de l'AF que je remercie.

En collaboration financière avec la commune, un fossé a été busé ruelle Suttin au niveau des nouvelles constructions.

Et comme chaque année, des travaux de débroussaillage ont été réalisés.

**L'AF de Novy-Chevrières vous adresse ses vœux pour 2020.**

Le Président  
James VADEZ

## Le Yoga à Novy : c'est nouveau

Depuis septembre, les habitants de Novy peuvent profiter d'une nouvelle activité le jeudi soir : le yoga.

Parrainée par l'Association Novy Football Club, l'Association P'tits Yogis propose des séances yoga pour adultes le jeudi de 18h45 à 20h à la salle des fêtes.

12 personnes se sont inscrites cette année. Les séances se déroulent dans une ambiance sympathique et décontractée.

### Le yoga : C'est quoi ? A quoi ça sert ? Qui peut faire du yoga ?

Le yoga apprend à harmoniser le corps et l'esprit et apporte de la détente par des enchaînements de postures calés sur la respiration. La pratique du yoga apporte de nombreux bienfaits physiologiques et psychologiques. Approche douce du corps, le yoga agit de manière bénéfique sur tous les systèmes de l'organisme : respiratoire, nerveux, digestif, musculo-squelettique, endocrinien, immunitaire, ... Tout le monde peut pratiquer le yoga, dès le plus jeune âge et quelle que soit sa forme physique. C'est le yoga qui s'adapte au pratiquant et pas l'inverse !

Certains sont moins souples que d'autres, peu importe. Chacun pratique à son rythme, selon ses possibilités et à sa propre progression.



### Le yoga, c'est aussi pour les enfants !!

Cette activité leur apprend par le jeu, la concentration, la maîtrise des émotions, la confiance en soi, tout en travaillant respiration, souplesse, coordination, ...

### Participation au Pass Novy Sport

Pendant les vacances de la Toussaint, 27 enfants du village sont venus essayer l'activité yoga. Une séance était prévue pour les 3-7 ans, et une autre pour les 8-11 ans, le tout dans la bonne

humeur et dans une approche ludique du yoga : concentration en faisant sonner le bol tibétain, découverte des postures, seul ou à deux, en racontant une histoire, en se relaxant, ...

Cette expérience donnera peut-être l'envie aux plus jeunes de découvrir davantage cette activité...

Renseignements et inscription :

Contactez Anne

Association P'tits Yogis (APY)

[asso.ptits.yogis@gmail.com](mailto:asso.ptits.yogis@gmail.com)

06 07 30 47 55

## Gym Prévention Santé

Une activité, en partenariat avec les associations « Novy Football Club » et « SENIORS 08 », est proposée depuis le 6 novembre 2019 pour 40 séances gratuites de Gym Prévention Santé. Elle est financée par la CARSAT Nord Est et le Conseil Départemental.

Chaque mercredi, de 17h30 à 18h30, les novyciennes et novyciens de plus de 55 ans se retrouvent dans le but de prévenir la perte musculaire et de récupérer une amplitude articulaire.



Cette activité physique est adaptée à tous : elle est animée par Thomas, moniteur diplômé agréé.

L'an prochain, des séances payantes seront proposées.



De son côté, l'association SENIORS 08 suggère des activités complémentaires payantes :

- atelier nutrition – mémoire – sommeil,
- cours informatiques,
- diverses conférences pouvant être délocalisées à Novy-Chevrières selon inscriptions.

Contact :

- |                |                 |                |
|----------------|-----------------|----------------|
| - Présidente : | Myriam GAY      | 06 09 59 30 37 |
| - Secrétaire : | Colette VASSEUR | 06 72 11 41 93 |

## Société de sauvegarde de la chasse et de la nature de Novy-Chevrières

Lors de l'assemblée générale des chasseurs qui s'est tenue le 18 mai 2019, Jean-Pierre ADAM, président de la société de chasse depuis mai 2002, a passé le témoin à Bruno LEFÈVRE.

Les chasseurs l'ont remercié pour le bel engagement dont il a fait preuve afin défendre la chasse et la biodiversité de Novy-Chevrières ainsi que le service rendu à la cause de notre association.

### Merci à toi Jean-Pierre

Voici le nouveau bureau :

- Président d'honneur : Jean-Pierre ADAM
- Président : Bruno LEFÈVRE
- Vice-président : Régis LEPEUC'H
- Trésorier : Joël GESSON
- Secrétaire : Vivien LEPEUC'H



Membres du bureau :

- James VADEZ
- Charles ROUSSEAU
- Bernard STEVENIN
- Olivier GESSON
- Gérard PUJ O



## Les associations type loi 1901

### L'ADMR

43 bis rue Pasteur  
08300 LUCQUY  
Tél : 03 24 38 20 97

Mail : [admr.amagne@fede08.admr.org](mailto:admr.amagne@fede08.admr.org)



- Présidente : Andrée NOIZET
- Trésorière : Stéphanie ISTASSE
- Secrétaire : Nicole SIMONET

**L'ADMR est un réseau national qui œuvre depuis plus de 70 ans au service des personnes.**

Sur votre commune, c'est l'association locale d'AMAGNE-LUCQUY qui intervient et vous propose différents services :

- Maintien à domicile,
- Garde malade,
- Ménage, repassage, entretien de la maison,
- Livraison de repas à domicile,
- Accompagnement véhiculé (RDV Médical, personnel, courses...),
- Assistance téléalarme,
- Garde d'enfants,
- Petits travaux extérieurs (jardinage, entretien des pierres tombales...).

Elle est gérée par un bureau composé de 10 bénévoles.

Elle emploie une quinzaine de salariées qui interviennent sur les 9 communes du secteur (Amagne, Auboncourt-Vauzelles, Bertoncourt, Coucy, Doux, Faux, Lucquy, Novy-Chevrières et Pargny-Resson).

Notre bureau est ouvert le mercredi de 9h00 à 12h00, à LUCQUY, n'hésitez pas à nous contacter pour de plus amples renseignements.

## Le Comité des Fêtes

### Le bureau :

- Président : Régis LE PEUC'H
- Vice-Président : Jonathan PETRY
- Trésorière : Régine LE PEUC'H
- Trésorier adjoint : Pascal SIMON
- Secrétaire : Laura HODIER
- Secrétaire adjoint : Christophe FONTAINE

## Manifestations de l'année 2019 :

### Loto, le 7 avril

Comme chaque année, le loto organisé par le Comité des Fêtes a réuni de nombreux participants. Les plus chanceux sont partis les bras chargés de lots divers.



### Fête patronale, les 8, 9 et 10 juin

L'organisation de la fête patronale est subventionnée par la municipalité.

Malgré une météo mitigée, de nombreux participants ont encore répondu présents lors de ce long week-end.



Au programme de cette année :

**Le samedi soir** : soirée mousse animée par Hard'N Sono sur la place du village de 22h à 2h durant laquelle des tee-shirts offerts par le Comité des Fêtes ont été distribués.

**Le dimanche** : des structures gonflables sont installées sur la place du village et Patsy, chanteuse fantaisiste, donne son spectacle de 16h à 22h.



**Le lundi** : concours de boules en bois en doublettes à partir de 13h30 pour les plus grands et structures gonflables installées sur la place du village pour les plus petits.

### Brocante, le 7 juillet

Cette année encore, la brocante organisée par le Comité a réuni de nombreux exposants en cette agréable journée.

### Feu d'artifice et pétanque, les 13 et 14 juillet

Le 13 juillet au soir, après la traditionnelle retraite aux flambeaux dans les rues du village, le feu d'artifice a été tiré par les bénévoles agréés du Comité.

Tous les participants ont ensuite pu se retrouver autour d'un verre devant la salle du presbytère.

Cette année encore, nous remercions M. et Mme Vadez qui ont mis leur terrain à disposition pour l'installation du feu d'artifice.

Le 14 juillet, l'après-midi de pétanque a rassemblé de très nombreux participants aux abords de l'église.



### Soirée dansante, le 12 octobre

Cette année, le repas dansant organisé par le Comité a réuni encore plus de participants pour une merveilleuse soirée placée sous le signe de la danse, du rire et de la bonne humeur.



### Pour nous contacter :

Vous pouvez retrouver toutes les manifestations sur notre page Facebook :  
« Comitédesfêtes de Novy-Chevrières »

## Dates des manifestations de 2020 à retenir :

05 avril	Loto
30, 31 mai et 1 <sup>er</sup> juin	Fête patronale
5 juillet	Brocante
13 juillet	Feu d'artifice
14 juillet	Pétanque
10 octobre	Soirée dansante

## Un petit mot du Comité des Fêtes :

Comme les années précédentes, le club de gym est hébergé par le Comité des Fêtes. La gym (uniquement pour les adultes) se déroule chaque mardi de 19h30 à 20h30.

D'autre part, cette année, les membres du Comité, aidés d'autres habitants du village, ont mis la mairie et le village aux couleurs d' « octobre rose » qui soutient les femmes atteintes du cancer du sein.

Enfin, cette année encore, nous pouvons remercier les bénévoles ainsi que le Président du Comité, Monsieur Régis LE PEUC'H, qui ne regardent pas au temps passé à la préparation des différentes festivités et qui donnent de leur temps pour l'animation du village.



**Les membres du Comité des Fêtes vous présentent leurs  
meilleurs vœux pour l'année 2020.**

## L'Association des Parents d'Élèves

L'association a pour but d'organiser des manifestations scolaires et extrascolaires afin d'acheter du matériel, de financer l'arbre de Noël, ou des sorties.

Le bureau de l'APE :

- Présidente : Sylvie LOZINGOT
- Vice Président : Mickaël SINGEVIN
- Trésorière : Sabrina FLÉCHEUX
- Vice Trésorière : Angeline FAUCHART
- Secrétaire : Stéphanie VALENTIN
- Vice secrétaire : Maud GERETTI

**Nous souhaitons la bienvenue aux nouvelles familles et une bonne année scolaire aux enfants.**

Manifestations et sorties de l'année scolaire 2018-2019 :

 **Début septembre** : l'apéritif de rentrée des classes a permis de rencontrer les nouveaux parents. Une cinquantaine de personnes étaient présentes. Il est dommage que cette rencontre n'attire pas plus de parents.

 **1<sup>er</sup> décembre** : distribution des calendriers de l'avent aux élèves.

 **Début décembre** : un immense sapin a été installé dans la cour de l'école et décoré par les enfants. Au pied du sapin, le Père Noël est venu déposer des cadeaux pour les classes, offerts par l'APE (draisiennes, livres, lego, jeux de société, casse-tête, ...).



 **Décembre** : marché de Noël ; vente d'objets fabriqués par les enfants pendant le temps scolaire.

- ✎ **Février** : carnaval de l'école : cette année les enfants ont défilé dans les rues pour montrer leurs beaux costumes.

Il est à regretter le peu de personnes désireuses d'applaudir les enfants lors de leur défilé. Le goûter collectif a été servi à la salle des fêtes : crêpes et jus de fruits.

Merci aux habitants (trop peu nombreux) qui sont sortis pour applaudir les enfants.

Merci aussi à ceux qui ont donné friandises et biscuits (qui sont toujours très appréciés).

- ✎ **Avril** : chasse aux œufs de Pâques autour de l'église. Tous les enfants présents sont repartis avec un sachet de chocolat.

Le principe : ramasser des œufs de couleurs différentes et venir les échanger contre un paquet de chocolat.

Par soucis d'équité, tous les enfants repartent avec les mêmes friandises



- ✎ **Juin** : kermesse de fin d'année. Toujours un grand succès pour cette fête, malgré la pluie matinale. Au programme : spectacle des enfants, jeux traditionnels, repas. Plus de 200 convives avaient réservé leur place.

L'après-midi s'est poursuivi par un concours de boules carrées pour les adultes. Toujours beaucoup de bonne humeur et de convivialité pendant cette journée.

Merci à tous ceux qui viennent prendre le repas et partager un moment de convivialité avec nous

- ✎ **Les olympiades** : le dernier jour de l'année, les enfants et les parents sont partis marcher dans les rues et chemins du village. Le pique-nique a réuni une centaine de personnes dans la cour de l'école (parents, enfants, enseignants). L'après-midi fut consacré aux olympiades puis au partage d'un goûter à base de fruits de saison.

L'APE offre une calculatrice scientifique aux 8 élèves de CM2 pour leur entrée en 6<sup>ème</sup> : Maxime, Alexandre, Maeva, Philippine, Cyril, Shanna, Justine et Laura...

**Nous leur souhaitons une bonne continuation au collège.**

Pour conclure cette journée et l'année scolaire, un lâcher de ballons a eu lieu derrière l'école.



Depuis la rentrée 2016, nous finançons une partie du colis de rentrée des classes : crayons, gomme, colle, classeur, porte vues, ardoise, crayons de couleurs, feutres...

L'association a pris en charge 50% des frais.

*Nous tenons à remercier tous les bénévoles qui se chargent de la mise en place, de la gestion des activités, principalement des stands de la kermesse de fin d'année.*

*Les parents bénévoles sont indispensables au bon déroulement de ces journées pleines d'émotions et de souvenirs. Rappelons que sans les parents, nous ne serions pas en mesure de proposer ces événements. Encore un immense merci à eux.*

### Le programme de cette année scolaire 2019-2020

-  Le 14 septembre : apéritif de la rentrée
-  Le 13 décembre : Marché de Noël, à la salle des fêtes
-  Le 15 décembre : arbre de Noël, à la salle des fêtes (conte musical)
-  Le 16 décembre : spectacle des enfants, à la salle des fêtes
-  Le 14 février : défilé du carnaval
-  En mai : tirage de la tombola
-  Le 13 avril : chasse aux œufs de Pâques
-  Le 20 juin : kermesse de l'école
-  Le 3 juillet : olympiades et lâcher de ballons

### Nous tenons à remercier :

-  **Les enseignants** qui nous font confiance et qui donnent de leur temps afin de préparer les manifestations de l'année.
-  **Tous les bénévoles** qui s'investissent pour que chaque événement soit une réussite.
-  **Les habitants du village** qui participent (de près ou de loin) aux événements de l'école, en se déplaçant au marché de Noël, en participant au carnaval ou au repas de la kermesse.
-  **M. Le Maire**, et l'ensemble du Conseil Municipal pour le soutien logistique apporté lors de chaque manifestation et pour le versement de la subvention.

***Nous adressons à chacun d'entre eux ainsi qu'à l'ensemble du village tous nos meilleurs vœux de santé, de bonheur et de réussite pour cette année 2020.***

Sylvie LOZINGOT

## L'arbre de Noël de l'A.P.E.

En 2019, le neuvième arbre de Noël était proposé : « Le Noël de Noélie ».

Un très joli conte musical de Noël a réuni une cinquantaine d'enfants et leurs parents.

### **Plus de 110 personnes sont venues applaudir les vedettes : Noélie et le lutin**

Le spectacle était offert aux enfants de l'école et à leurs parents.

Un goûter a été offert à tous les enfants présents : boisson, pain au chocolat, clémentine et chocolat.

Encore un grand moment de bonheur partagé.



## Opération Classe de Neige 2021

Depuis plusieurs mois maintenant, l'APE mène plusieurs manifestations dans le but de créer une cagnotte « Classe de Neige 2021 ».

Le but : financer un maximum du séjour en classe de neige pour environ 50 enfants du CE1 au CM2. Le Coût du séjour est estimé à 20 000€ pour le transport, les activités et la pension complète.

Soucieux de vouloir en faire profiter tous les enfants, nous avons décidé de mener des actions régulières afin de financer une grande partie de ce voyage : idéalement 50%.

Tous les bénéfices des actions suivantes sont intégralement reversés à la cagnotte :

- vente de sapins,
- vente de calendriers,
- vente de chocolats de Noël,
- vente de pizzas,
- bourse aux jouets,
- vente de galette des rois (uniquement en 2019),
- belote,
- petits déjeuners à domicile,
- marche gourmande...

A chaque fois que vous participez à ces actions, vous aidez au financement du projet.

Un grand merci à tous



## L'Association de Gestion du Court de Tennis



Créée au cours de l'été 2013, l'association a pour but de coordonner l'utilisation et l'entretien du court de tennis du village.

Depuis 2018, le court accueille désormais l'activité football. L'association de gestion du court a donc fourni des ballons et des chasubles pour favoriser la pratique et l'essor de ce nouveau centre d'intérêt.

Pour ces différentes activités, il faut garder à l'esprit que l'AGCT n'est pas une association sportive, aussi elle ne dispense pas de cours et donc n'organise pas de compétitions. De ce fait, il n'est pas nécessaire de fournir un certificat médical pour y adhérer.

Pour en devenir membre, aucune condition n'est requise, juste un engagement moral de votre part et de nous aider à maintenir le lieu propre et calme.

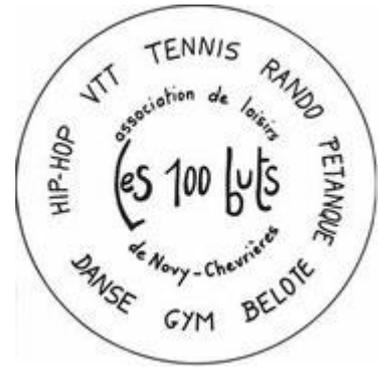
Cette année, l'AGCT a décidé d'organiser des activités ludiques et gratuites ouvertes à tous (à partir de 8 ans) sur le court de tennis durant les vacances scolaires sur le thème du tennis.

Si vous désirez nous aider à monter cette opération ou vous inscrire pour y participer, n'hésitez pas à nous contacter.

- Président : Patrice LOZINGOT      06 15 88 14 98      [patrice.lozingot@orange.fr](mailto:patrice.lozingot@orange.fr)
- Trésorier : Emmanuel VALENTIN      06 08 41 62 88      [manuuxx@wanadoo.fr](mailto:manuuxx@wanadoo.fr)

## Les 100 buts

La vocation initiale de l'association est de proposer des activités diverses et variées. Depuis quelques années déjà, les activités et les manifestations sont essentiellement créatives.



### L'adhésion annuelle 2018 :

1 personne : 8 euros

### Activités de l'année 2019 :

#### **L'atelier scrapbooking et carterie.**

16 projets ont été proposés durant cette année.

Les ateliers se déroulent les lundis, mardis des semaines paires et les vendredis des semaines impaires de 14h00 à 16h00 ainsi qu'une séance en soirée, le lundi, de 20h00 à 22h00, hors vacances scolaires.

En raison d'une forte demande, il a été ouvert depuis mars un créneau supplémentaire les mercredis des semaines paires de 14h00 à 16h00 au 12 rue tiers à Rethel où sont également accueillis les enfants à partir de 6 ans pour une séance créative à 6 euros (matériel fourni).

#### **Cette année nous avons accueilli des créateurs champ-ardennais pour des Ateliers ponctuels d'initiation et de découverte :**

- 13 avril / 16 mai / 25 mai / 13 juillet Atelier Fofuchas avec Florence,
- 14 juin 2019 : atelier découverte linogravure avec Julie Delattre,
- 6 juillet et le 28 septembre 2019 : découverte et initiation aux pastels secs avec Murielle Léger,
- 15 octobre (un panier) et 5 novembre (une mangeoire) atelier vannerie avec Marie-Anne Bernier,
- 6 novembre Atelier Bijou de sac Papier avec Claudette « papl'art ».



Nos premières **puces créatives, le 1<sup>er</sup> et 2 juin**, à la salle Pierre Ledouble de Novy-Chevrières ont rencontré un vif succès. Cette manifestation sera reconduite en 2020.

En revanche l'activité, le 1<sup>er</sup> jeudi de chaque mois, au restaurant « Le Bon Accueil » n'a pas rencontré son public. Nous réfléchissons à une autre activité.



L'association a également participé à « **Octobre Rose** » dans les Halles de Rethel les 12 et 13 octobre, en offrant aux enchères des œuvres créées collectivement lors de l'atelier scrapbooking ainsi qu'en tenant un stand de vente de créations. L'intégralité des recettes a été reversée à la ligue 08 contre le cancer.

Pour clôturer cette belle année créative, la **boutique éphémère de Noël**, « Les Ateliers du Père Noël », regroupant une vingtaine de créateurs champ-ardennais, s'est tenue cette année pour sa 6<sup>ème</sup> édition **du 28 novembre au 21 décembre** au 12 rue Thiers à Rethel.

Le Père Noël est venu nous rendre visite le week-end et des ateliers enfants se sont tenus les mercredis.



L'association se développe, le bureau également, nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux membres du bureau, récemment élus :

- Secrétaire : Annie BROYART
- Secrétaire adjointe : Florence GAILLARD
- Trésorière : Monique PELLIGRINI
- Trésorière adjointe : Marie-Anne BERNIER
- Communication/site internet : Sylvie BACKES

**A noter les premières dates de 2020 :**

Vendredi 17 janvier, lundi 20 janvier, mardi 21 janvier et mercredi 22 janvier de 14h à 16h.

Vendredi 31 janvier, lundi 3 février, mardi 4 février et mercredi 5 février de 14h à 16h.

Si vous souhaitez **reprendre une activité** (marche, vtt, concours de belote, ou de boules etc...) ou en **développer une nouvelle**, quelle soit sportive, créative, cérébrale ou de loisirs, vous êtes les bienvenu(e)s.

Pour tous renseignements contacter Patricia HARNAUD au 06-71-30-29-89 ou

[harnaud.patricia@orange.fr](mailto:harnaud.patricia@orange.fr)

**Les adhérentes et les membres du bureau se joignent à moi pour vous souhaiter belle et douce année 2020. Bonheur, Santé et Créations !!!!**

La présidente

## Précaré



[HTTP://PRECAIRE.E-MONSITE.COM](http://PRECAIRE.E-MONSITE.COM)

Les années se suivent...

Les évènements rassemblent...

Le 24 août 2019 a réuni des animations sur le thème des airs. Des intervenants généreux, passionnés, arborant leur savoir-faire pour le plaisir se sont retrouvés dans une ambiance bon enfant.



C'est aussi l'occasion de faire visiter l'église de l'ancien Prieuré qui attire toujours le regard des passants (même de l'autoroute), la curiosité de nos invités, des nouveaux habitants et continue de nous accueillir tout au long de l'année pour être admirée ; découverte, redécouverte, pour le recueillement.



Un patrimoine que nous cherchons à mettre en valeur.

Nous avons renouvelé notre participation au chemin des crèches pour mettre en lumière des créations d'ici et d'ailleurs avec la présence de la Chorale Atout Chœurs, Katy fontaine et une crèche vivante en clôture.



Cette année, l'Association Précaré a :

- renouvelé les sujets de la crèche de Novy pour les exposer lors des deux week-ends d'ouverture en décembre,
- prospecté pour la réfection de certains vitraux,
- effectué des démarches pour l'installation d'une grille qui permettrait l'aération de l'église mais aussi d'en voir son intérieur,
- renouvelé les tissus des Autels,
- vérifié l'état du mobilier pour le remettre en place ou en état.

Merci à Jean-François Janès, guide émérite, à Jean-Pierre Delcombel et James Vadez qui ont permis l'accès à leur pâture, à Jacky Adam toujours partant, à Martine qui réalise nos affiches, à Marina pour sa spontanéité et sa bonne humeur, à Lucie la plus jeune bénévole pour ses talents de peintre, à tous les participants et membres de l'association qui œuvrent fidèlement.

Nous remercions le Maire de la commune, le Président du pays rethélois pour leur soutien technique et financier.

Date à retenir pour 2020 : **Novy se découvre samedi 22 août 2020.**

N'hésitez pas à nous rejoindre, nous avons besoin de votre participation !

**A tous, meilleurs souhaits pour l'année 2020 !**

La Présidente  
Séverine Giangola

## « Le Club de l'Amitié »

### Le Bureau :

- Présidente : Ginette FORZY
- Vice-présidente : Lydie CERS
- Trésorier : Jocelyn DUSSART
- Vice-trésorier : Norbert MORENVILLE
- Secrétaire : Suzanne DUSSART
- Secrétaire adjoint : Paulette LEDOUBLE

L'association compte 20 adhérents dont seulement 8 de Novy-Chevrières. Le plus jeune a 64 ans et la plus âgée 89 ans. Les montants de la cotisation restent inchangés : 30 € pour les habitants de Novy-Chevrières et 40 € pour les extérieurs. Le bureau serait heureux d'accueillir de nouveaux adhérents. Au cours de l'année 2019, il y a eu deux repas : pour Pâques et pour Noël.



### Calendrier 2020

14 Janvier	Galette des Rois	<b><i>Juillet..... Vacances</i></b>
18 Février	Gaufres	<b><i>Août..... Vacances</i></b>
10 Mars	Goûter	15 Septembre      Goûter
21 Avril	REPAS de Pâques	20 Octobre        Goûter
19 Mai	Goûter	17 Novembre      Gaufres
16 Juin	Goûter	8 Décembre        REPAS de Noël

Les adhérents seront heureux de se retrouver pour le premier rendez-vous de l'année 2020.

Le Club est ouvert à tous, sans condition d'âge. Les activités sont jeux de cartes, jeux de dames, scrabble... ***Bonnes Fêtes de fin d'année à tous. Meilleurs Vœux pour 2020.***

## Novy Football Club

Le bureau :

- Président : Romain Lanotte
- Trésorier : Denis Potet
- Secrétaire : Judith Cavalier

L'association Novy Football Club compte désormais plus d'une quarantaine d'adhérents. Toujours dans un esprit de loisirs et de convivialité, elle permet aux habitants de Novy-Chevrières la pratique du football pour les enfants le mardi de 18h à 19h et pour les adultes mixtes le dimanche de 10h à 12h sur le terrain multi-sport situé derrière la mairie.

Une grande richesse et une grande diversité ont caractérisé les manifestations et les événements proposés par notre club en cette première année.

### Tournoi de Tagnon

En février : tournoi de foot en salle organisé par le club de football de Tagnon. Deux équipes sont inscrites pour le Novy Football Club ; classement final : 7<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup>.

### France / Albanie



47 supporters ont pu apprécier un match à grand spectacle. Score final : 4 buts à 1 !



Le 7 septembre 2019, nous nous sommes rendus au stade de France pour assister au match de qualification de l'euro 2020 entre la France et l'Albanie.



## Halloween

Un repas participatif et déguisé a rassemblé un grand nombre de fêtards à l'occasion d'Halloween.

Jeux et bonne humeur étaient au rendez-vous pour une soixantaine de personnes.



## Tournoi FIFA 20



Le dimanche 27 octobre, le 1<sup>er</sup> tournoi Fifa 20 du Novy Football Club a eu lieu à la salle des fêtes.

12 gamers ont pu s'affronter lors de matchs à suspens.



## Pass Novy Sports



Le « Pass Novy Sport » a été proposé gratuitement aux élèves de l'école pendant les vacances de la Toussaint.

Ces derniers ont pu bénéficier du professionnalisme d'animateurs dans le cadre des diverses activités sportives proposées sur le village : Football, Yoga, Multi-sport, Cardio latino.

Cette action a eu pour but de donner à tous les jeunes l'accessibilité à ces différentes pratiques.

## Téléthon 2019 Attigny

Vendredi 6 décembre a eu lieu un tournoi de foot en salle à Attigny en faveur du Téléthon.

Bonne prestation de nos équipes !

Un bel évènement pour une belle occasion !



## Maillots et Sponsors



Grâce à nos deux sponsors locaux « EIRL Flécheux » et le restaurant « Au Bon Accueil », nous avons pu concevoir des maillots aux couleurs de l'équipe de Novy. En outre, notre association a été sollicitée pour parrainer deux nouvelles activités sportives accessibles à tous : yoga adultes et gym prévention santé (sport séniers).





**YOGA**

*Respirer... Bouger... Ressentir... Se détendre....*

**NOVY-CHEVRIERES**

**A PARTIR DU JEUDI 12 SEPTEMBRE 2019**

Football Club de Novy-Chevrières      Association Prits Yogis



**YOGA ADULTES :**  
Stances collectives : le jeudi de 18h45 à 20h



**YOGA ENFANTS :**  
Stances collectives :  
De 4 à 7 ans : le jeudi 17h - 17h45  
De 8 à 11 ans : le jeudi de 17h45 à 18h45

**RENSEIGNEMENTS, TARIFS ET INSCRIPTION :**  
Anne : 06 07 30 47 55  
[anne.prits.yogis@gmail.com](mailto:anne.prits.yogis@gmail.com)

Séances encadrées par un professeur diplômé  
Diplômes Green Yoga certifiés YOGA ALLIANCE

**Le yoga c'est quoi ?**  
Enchaînement de postures (asanas) liées sur les mouvements de la respiration, le yoga vise à restaurer ou à préserver l'équilibre du corps et de l'esprit.  
« Le but du yoga est un. Le but unique est l'élimination des obstacles qui empêchent l'être humain de profiter pleinement de sa vie. »  
Swami Satyananda

**2 séances d'essai !**  
Imprimé par nos soins - Ne pas jeter sur la voie publique

 **Siel Bleu**

En partenariat avec l'association du  
Novy Football Club et Seniors 08  
**Gym Prévention Santé**

**Activité Physique Adaptée  
à tous**



Prévention de la perte musculaire  
et de l'amplitude articulaire  
**Adapté aux Seniors (plus de 55 ans)**

**Horaires :**

- **Mercredi de 17h30 à 18h30**
- 40 séances gratuites personnalisées avec moniteur diplômé agréé financées par CARSAT NORD EST et Conseil Départemental (conférence des financeurs)
- 1<sup>ère</sup> séance le 06 novembre 2019

**Lieu du cours :**

Salle Pierre LEDOUBLE (salle des fêtes)  
NOVY CHEVRIERES



ARDENNES  
Conseil Départemental



Carsat  
Nord Est

**Contact :**

Constance NIZET  
Responsable Départementale Ardennes  
Téléphone : 07 79 65 35 96  
Mail : [constance.nizet@sielbleu.org](mailto:constance.nizet@sielbleu.org)  
Colette VASSEUR : 06 72 11 41 93



*De nouveaux projets à venir ...  
Avec vous et pour vous !*



**Romain LANOTTE Président du NOVY FOOTBALL CLUB**  
3 ROUTE DE LUCQUY  
08300 NOVY-CHEVRIERES

@ [romain.orangina@yahoo.fr](mailto:romain.orangina@yahoo.fr)

Portable : 06 88 81 25 91

L'équipe du Novy Football Club

## Les assistantes maternelles



9 assistantes maternelles, professionnelles de la petite enfance peuvent accueillir vos bébés, enfants ou périscolaires.

N'hésitez pas à les contacter pour connaître leur capacité d'accueil.

Cette liste vous est fournie par ordre alphabétique.

BERTRAND Claudette	13, rue du pont Taillard	03.24.38.95.62
CAMUS Vanessa	7 bis, rue du moulin	03.24.72.63.35
CHENNANE DELPHINE	14, rue de Tivoli	07.51.64.86.84
FOURNET Maryline	3, ruelle Suttin	03.24.38.28.23
LECOCQ Brigitte	26, grand'rue, logement B	06.04.65.53.58
LOZINGOT Sylvie	73, route de Charleville	06.61.21.55.39
PEROT Annie	7, impasse des haies	06.43.14.83.02
PILLARD Alice	7, chemin vert	07.68.41.16.39
TELLIER Amandine	8, rue de Tivoli	06.07.77.05.53

## Nos artisans, commerçants et auto-entrepreneurs

Firmin COLLIGNON Rue du Moulin 03.24.38.52.57      06.80.56.38.21	Peinture bâtiment – Ravalement de façade Traitement de charpente Couverture – Zinguerie
Élisabeth DEHAN 5, route de Chevrières 03.24.38.21.31      06.07.33.63.69	<b><i>Taxi Élisabeth</i></b> Transports conventionnés assis, depuis 25 ans <a href="http://www.taxi-elisabeth-ardennes.fr">www.taxi-elisabeth-ardennes.fr</a>
Fabrice DEHAYE 12, route de Charleville 03.24.38.49.90	Tueur de porcs
David GEOFFROY 41, Grand' rue 03.24.72.38.80      06.79.34.56.78	Maçonnerie générale : neuf et rénovation <a href="mailto:dgeoffroy.artisan@yahoo.fr">dgeoffroy.artisan@yahoo.fr</a>
Stéphane MAILLEY 14, Grand' rue 03.24.39.37.22      06.23.04.21.05	Couverture Zinguerie
Josélito MARTINEZ 49, Grand' rue 06.78.14.82.79	<b><i>JM Automobiles</i></b> Fruits et légumes Achat – Vente de véhicules d'occasion
Jacky RAELE 27, route de Charleville / Bureau Rethel 03.24.38.45.67      06.24.47.48.58	<b><i>COLOR FAÇADE</i></b> Artisan façadier – Enduits Peintures intérieur et extérieur
<b><i>REGAL PIZZA</i></b> : chaque semaine Le mardi à partir de 17h30 Devant la mairie	Avant 16h00 : 03.24.39.52.51 Après 17h00 : 06.03.06.05.86 pour passer votre commande

<p>Karine VARLET</p> <p>06.75.42.77.15</p>	<p><b><i>Karine coiffure à domicile</i></b></p> <p><a href="mailto:varlet.karine@orange.fr">varlet.karine@orange.fr</a></p> <p><a href="http://www.karinecoiffure08.fr">www.karinecoiffure08.fr</a></p> <p><a href="https://www.facebook.com/karine.coiffure.08">www.facebook.com/karine.coiffure.08</a></p>
<p>Catherine DUCAT</p> <p>36, route de Charleville</p> <p>03.24.38.50.96</p> <p>Restaurant le vendredi soir pour un couscous sur réservation</p>	<p><b><i>Restaurant Au Bon Accueil</i></b></p> <p>Ouvert dès 6h45 en restauration le midi et repas routier le soir du lundi au jeudi.</p>
<p>Brice VIOLET</p> <p>19, Grand' rue</p> <p>03.24.38.11.43      06.13.11.01.14</p> <p>Jean-Marc VIOLET 06.77.25.34.05</p>	<p>Horticulteur – Maraicher</p> <p>Vente de fleurs et de légumes</p> <p><a href="mailto:bryce08@hotmail.fr">bryce08@hotmail.fr</a></p>
<p>Jean-Paul WAGNER</p> <p>4, impasse des Haies</p> <p>03.24.38.05.41</p>	<p>Musicien</p> <p>Animateur</p> <p><a href="mailto:jean.paul.wagner@free.fr">jean.paul.wagner@free.fr</a></p>
<p>Francky WOLFS</p> <p>65, route de Charleville</p> <p>03.24.38.71.50      06.85.13.85.17</p>	<p>Pose cuisine et salle de bain</p> <p>Aménagement intérieur</p> <p><a href="mailto:mag-w@orange.fr">mag-w@orange.fr</a></p>
<p>Magalie WOLFS</p> <p>65, route de Charleville</p> <p>03.24.38.71.50      06.81.61.16.39</p>	<p><b><i>Mag Déco (facebook)</i></b></p> <p>Création artisanale – Décoration intérieure</p> <p>Objets faits main – Toiles – Cadeaux</p>

**Par soucis de confidentialité, la Chambre du Commerce et de l'Industrie ainsi que la Chambre des Métiers et de l'Artisanat des Ardennes ne fournissent plus les listes réactualisées des professions libérales de Novy-Chevrières à un Conseiller Municipal.**

**Nous vous invitons donc à vous faire connaître en Mairie, avec les justificatifs nécessaires, avant la fin du mois de novembre 2020 si vous voulez apparaître dans l'Inattendu de l'année suivante. Dans le cas échéant, votre entreprise ne sera pas répertoriée.**

---

**Groupe de rédaction :**

Noëlle MALVY & Sylvie LOZINGOT

Christophe FONTAINE & Jérôme LEDOUBLE

Date de parution : Janvier 2020

Tous nos remerciements à l'Entreprise  
SCEE pour l'édition de ce Journal.

